



LYCOS Europe N.V.
rapport annuel 2007

pour l'exercice arrêté au 31 Décembre 2007

LYCOS
meet you there



chiffres-clés

Années 2007 et 2006

		Exercice arrêté au 31 décembre 2007	Exercice arrêté au 31 décembre 2006	Variation
Chiffre d'affaires	en millions d'euros	76,7	82,4	(7) %
EBITDA ¹	en millions d'euros	(18,2)	(4,6)	>(100) %
EBIT ¹	en millions d'euros	(44,0)	(13,1)	>(100) %
Bénéfice net	en millions d'euros	40,1	1,7	>100 %
Actions (total en circulation) ²	nombre	312 300 000	312 300 000	0 %
Bénéfice par action (diluée et non diluée)	en euros	0,13	0,01	>100 %
Cours de l'action (Francfort, Allemagne)	en euros	0,49	0,91	(46) %
Trésorerie, équivalents de trésorerie et autres placements	en millions d'euros	157,2	93,3	68 %
Radio de trésorerie (trésorerie, équivalents de trésorerie et autres placements/total des dettes)	nombre	4,1	1,7	>100 %
Capitaux propres	en millions d'euros	166,9	128,6	30 %
Pourcentage de capitaux (capitaux propres/total des actifs)	en pour cent	81	71	14 %
Personnel	nombre	697	714	(2) %

Trimestre arrêtés au 31 décembre 2007 et 2006

		Trimestre arrêté au 31 décembre 2007 (non contrôlé)	Trimestre arrêté au 31 décembre 2006 (non contrôlé)	Variation
Chiffre d'affaires	en millions d'euros	18,3	23,4	(22) %
EBITDA ¹	en millions d'euros	(5,3)	(1,2)	>(100) %
EBIT ¹	en millions d'euros	(7,5)	(5,2)	(44) %
Déficit net	en millions d'euros	(4,0)	(5,2)	23 %
Actions (total en circulation) ²	nombre	312 300 000	312 300 000	0 %
Déficit par action (diluée et non diluée)	en euros	(0,01)	(0,02)	23 %

1 L'EBITDA correspond au revenu avant intérêts, impôts, dépréciation, amortissement et perte de valeur.
L'EBIT au revenu avant intérêts et impôts.

2 Dont actions propres

sommaire

2	Rapport aux actionnaires
2	Le mot du Président
4	Présentation de LYCOS Europe
11	Evolution économique
15	L'action
16	Personnel
17	Gouvernance d'entreprise
30	Gestion des Risques
33	Perspectives
34	Etats financiers consolidés
35	Bilan consolidé de LYCOS Europe N.V.
36	Comptes de résultat consolidés de LYCOS Europe N.V.
37	Tableaux des flux de trésorerie consolidés de LYCOS Europe N.V.
38	Tableau de variation des capitaux propres consolidés de LYCOS Europe N.V.
40	Annexe aux états financiers consolidés
70	Comptes sociaux
71	Bilan social de LYCOS Europe N.V.
72	Compte de résultat social de LYCOS Europe N.V.
72	Tableau de variation des capitaux propres sociaux de LYCOS Europe N.V.
74	Annexes aux comptes sociaux
83	Autres informations
84	Rapport des auditeurs contractuels
86	Information financière trimestrielle
87	Rapport du Conseil de Surveillance
89	Conseil de Surveillance
90	Calendrier financier
91	Mention d'impression

Le présent rapport, rédigé à l'attention des actionnaires, doit être lu en relation avec les états financiers (consolidés) et les annexes s'y rapportant. Ce rapport contient des déclarations et informations prospectives sur LYCOS Europe, basées sur des convictions et des hypothèses faites par Lycos Europe, ainsi que sur des informations dont LYCOS Europe dispose actuellement. Il peut s'agir, sans prétention à l'exhaustivité, d'affirmations sur les stratégies, les plans, les objectifs, les attentes, les intentions, les produits et les dépenses, ainsi que d'hypothèses et autres affirmations qui ne sont pas des faits historiques. Lorsqu'ils sont employés dans le présent document, les termes tels que « anticiper », « être d'avis », « estimer », « escompter », « planifier » et « projeter », ainsi que toute expression similaire, s'ils se rapportent à LYCOS Europe ou à son management, indiquent qu'il s'agit d'affirmations prospectives. Ces affirmations, qui sont le reflet des avis actuels de LYCOS Europe sur les événements à venir, ne sont pas une garantie de résultats futurs et impliquent des risques et incertitudes qui sont difficilement prévisibles. Par ailleurs, certaines affirmations prospectives se fondent sur des hypothèses concernant des événements futurs qui pourraient s'avérer inexacts. Les investisseurs sont avertis que des risques et des incertitudes sont inhérents aux affirmations prospectives formulées dans cette partie. Plusieurs facteurs importants font que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux anticipés par ces déclarations.

chers actionnaires,

En 2007, LYCOS Europe s'est concentré sur son activité principale et a consacré ses forces au développement de produits. Malgré cela, la performance financière des activités opérationnelles de LYCOS Europe est restée en deçà de nos attentes. L'EBITDA pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2007 s'est chiffré à (18,2) millions d'euros, contre (4,6) millions d'euros durant la période comparative 2006. La baisse des produits de publicité, suivie d'une évolution négative de la marge due à la structure défavorable du chiffre d'affaires, la diminution générale de la marge dans l'activité de commerce en ligne, l'augmentation du coût des ventes lié, en partie, au transfert vers un nouveau centre de données, et les initiatives supplémentaires de marketing, particulièrement en faveur de LYCOS iQ, en sont les principales raisons.

La progression du bénéfice net entre 2006 (1,7 million d'euros) et 2007 (40,1 millions d'euros) résulte essentiellement de la cession des participations dans Seznam.cz, a.s. et Best of Media S.A. pour un bénéfice sur transaction de respectivement 64,8 millions d'euros et 1,2 million d'euros, ainsi que de l'activité suédoise de fourniture d'accès (11,5 millions d'euros en 2007). Ces opérations, combinées à l'abandon de l'activité allemande de fourniture d'accès à Internet, vont dans le sens d'une concentration accrue sur les métiers de base de LYCOS Europe.

Par ailleurs, il convient de souligner le développement positif de notre plateforme d'échange des savoirs LYCOS iQ qui, deux ans après son lancement, est leader sur le marché allemand. Notre participation à des projets de recherche allemands et européens, tels que « THESEUS » et « We know it », montre clairement que LYCOS Europe continue à étendre ses connaissances technologiques.

le mot du président

En 2007, LYCOS Europe a consolidé sa position de leader de l'hébergement haut de gamme en Europe. Le développement de united-domains AG positionne en particulier cette société comme l'un des premiers vendeurs de domaines en Europe. Les ventes et les résultats ont dépassé les niveaux prévus au début de l'année.

L'évolution de la division Commerce en ligne au cours de l'exercice 2007 a été marquée par l'intégration des deux sociétés Pangora et mentasys, conclue pour l'essentiel en fin d'année. Du fait des pertes de trafic enregistrées en relation avec Google, cette division a toutefois subi une perte de valeur liée au goodwill chiffrée à 17,6 millions d'euros.

La stratégie commerciale a été encore affûtée en 2007, ce qui a permis au réseau LYCOS Europe d'élargir nettement sa portée en 2007 et de s'affirmer également comme prestataire de sociétés externes au Groupe.

Une autre évolution positive a été l'accord conclu avec Lycos Inc. à propos de l'utilisation des droits sur la marque Lycos en Europe. Nous avons trouvé à cet égard une solution satisfaisante pour la Société.

Globalement, LYCOS Europe travaille dur pour continuer à consolider et à étendre les secteurs de croissance déjà acquis et pour améliorer ainsi à l'avenir son résultat opérationnel.



Christoph Mohn
Président Directeur Général

présentation de lycos europe

LYCOS Europe est l'un des leaders européens dans le domaine des portails Internet et de la vente d'espaces publicitaires en ligne. L'entreprise exploite et commercialise un réseau de sites web en sept langues en Europe et aux Etats-Unis. La Société s'adresse à une large gamme de groupes cibles via ses principaux pôles d'activité : Portail et recherche (par exemple LYCOS Search et LYCOS iQ), Communication et communautés (par exemple LYCOS Mail), Commerce en ligne (par exemple BuyCentral et eVita) et hébergement et noms de domaines (par exemple LYCOS Webhosting and united-domains).

L'objectif visé par LYCOS Europe est d'atteindre une croissance rentable pour les actionnaires, clients et collaborateurs de la Société grâce à des activités vastes et innovantes et à d'excellentes performances opérationnelles et technologiques. En 2007, la Société s'est consacrée au développement de produits, en particulier pour LYCOS iQ et pour les services gratuits de LYCOS. LYCOS Europe s'est également recentrée sur son métier de base, notamment en concluant la vente des activités suédoise et allemande de fourniture d'accès à Internet. La cession des participations disponibles à la vente dans les sociétés Seznam.cz, a.s (« Seznam ») et Best of Media S.A. (« BoM ») a également été amorcée et réalisée. L'amélioration du résultat opérationnel restera une priorité stratégique en 2008. A cet effet, la Société se concentrera en premier lieu sur les secteurs de la publicité et du commerce en ligne, de l'hébergement et des noms de domaine.



Portail et recherche

Portail

Plusieurs innovations concernant de nouveaux contenus sont intervenues sur le portail allemand dans le courant de l'année, dont le lancement de « QuizDuell » au mois de septembre.

L'année a été prospère pour le portail britannique : sur les chaînes de contenus, la fréquentation a dépassé les objectifs. La chaîne virale d'origine a pris un nouveau départ après l'actualisation de ses fonctionnalités de communauté. Mais le point fort de l'année a été l'essor de la nouvelle chaîne « XY » pour hommes axée sur un style de vie haut de gamme. La marque s'est rapidement établie dans son espace concurrentiel et suscite déjà l'intérêt des annonceurs.

Le portail français possède une nouvelle architecture modulaire avec un total 14 chaînes restylées lancées sur différents thèmes. JubiiTV a démarré en Italie, en France et aux Pays-Bas où elle génère depuis lors du trafic. De nouvelles chaînes audiovisuelles proposant des informations cinématographiques complètes, des extraits, des bandes-annonces, des reportages et des DVD (film.lycos.nl, cinema.lycos.it) ont été lancées en Italie et au Pays-Bas. La nouvelle chaîne de blog-mobile mms-ea.lycos.es a fait ses débuts en Espagne. Le nouveau partenaire de jeux todojuegos.com a été intégré en qualité de site partenaire et chaîne de jeux.



présentation de lycos europe

Recherche

En 2007, l'Allemagne a constitué le principal marché pour LYCOS iQ. Depuis son relancement au second trimestre, le service se présente dans un nouveau design épuré et offre des fonctions améliorées. De nombreux partenariats ont également été intégrés en marque blanche. Parmi les partenaires de la plateforme, on compte les titres Brigitte, Living at Home, Auto Motor und Sport et P.M. de la maison d'éditions Gruner & Jahr, ainsi que les portails telegate, freenet et T-Online, tous trois largement diffusés. La campagne « Ask iQ », enrichie d'éléments de communication intégrés (spots TV, marketing en ligne et campagnes RP), a contribué à élargir la fréquentation à quelque 500 000 questions et 1,5 million de réponses. Deux ans après son lancement, LYCOS iQ attire environ 1,3 million de visiteurs uniques par mois.

En 2007, le ministère fédéral de l'Economie et de la Technologie (BMW) a pris l'initiative du programme de recherche THESEUS visant au développement d'une

nouvelle infrastructure de partage de savoir basée sur l'Internet. Ce projet met l'accent sur les technologies sémantiques capables de reconnaître et de classifier la signification de contenus spécifiques plutôt que d'en déterminer le contenu (mots, images, sons) par des méthodes conventionnelles (comme la combinaison de lettres). Le programme THESUS est subventionné par des fonds du BMW (référence de la subvention : 01MQ07008). LYCOS Europe joue un rôle d'encadrement dans le cadre de ce projet. Le nom « Alexandria » est déjà tout un programme : l'idée qui se cache derrière ce projet d'application est de mettre en place une plateforme de partage du savoir orientée utilisateur, dans l'esprit de la bibliothèque antique du même nom. Cette plateforme est destinée à aider les utilisateurs à trouver, publier et diffuser des contenus. Les premiers résultats, qui seront mis gratuitement à la disposition du public, sont attendus dans les 18 mois suivant le lancement du projet.

Le constructeur de site gratuit « Jubiipages » a été lancé au cours du dernier trimestre 2007. Ce service offre des fonctionnalités de type glisser-déposer qui permettent aux utilisateurs de créer facilement leur site, même lorsqu'ils ne disposent d'aucune connaissance et expérience technique.



Tripod, qui est l'une des plateformes d'hébergement gratuit les plus importantes d'Europe, a été relancée au deuxième trimestre 2007. Le développement technique et l'augmentation de l'espace de stockage (1 Go par utilisateur, quel que soit le pays) étaient au cœur de l'opération. L'intégration du langage php5 facilite l'utilisation d'outils de sources ouvertes tels que le moteur de blog Wordpress. Tripod supporte également MySQL, FTP et WebFTP.

Communication et communautés

Un thème central de l'année 2007 a été le développement et la mise en œuvre de produits différents et innovants dans les domaines du courrier électronique, du dialogue en ligne (chat) et des rencontres en ligne (dating). L'approche initiale consistant à établir ces produits sous la marque B2C « Jubii » a été abandonnée en cours d'année après la signature, entre LYCOS et Lycos Inc., d'un nouvel accord de concession de licence de marque.

Le nouveau produit LYCOS e-mail a été lancé avec succès dans tous les pays en 2007. Depuis lors, il n'a cessé d'évoluer, l'objectif étant d'optimiser simultanément les performances, la stabilité et la convivialité du système.

D'importants travaux de développement et de test ont été réalisés en 2007 en faveur du nouveau produit devant remplacer l'actuelle formule LYCOS Chat dans le courant de l'année 2008. Une attention particulière a été accordée aux fonctionnalités visant à protéger les jeunes utilisateurs. LYCOS Europe a toujours été leader de l'industrie à cet égard. La Société est également l'un des membres fondateurs du « Self-Monitoring Chat » (dialogue en ligne auto-contrôlé) dont l'objectif est de renforcer la protection des enfants et des jeunes qui visitent les forums allemands de dialogue en ligne.

Le produit de rencontres en ligne « Love@LYCOS » a également fait l'objet d'un remaniement complet et d'un relancement au cours de l'année 2007.



Commerce en ligne

L'année 2007 a été marquée par l'intégration des sociétés Pangora GmbH (« Pangora ») et mentasys GmbH (« mentasys »). La migration des boutiques en ligne a été achevée en milieu d'année et a été suivie par la fusion des technologies de portail.

Pangora a enregistré une nouvelle croissance de ses activités avec les boutiques en ligne, puisque le nombre de boutiques participantes en Europe a augmenté de 12,5 pour cent en 2007. Pangora a rencontré un succès particulier auprès de ses grands comptes boutiques en Allemagne : parmi les nouveaux clients, on compte en effet la boutique en ligne du détaillant généraliste

Marktkauf, la marque de mode suisse Strellson et myby.de, entreprise commune d'Arcandor et d'Axel Springer.

En dépit des évolutions positives citées plus haut, Pangora a dû absorber en 2007 des pertes considérables de fréquentation induite par Google, ce qui a eu des répercussions négatives sur le chiffre d'affaires et sur le résultat. mentasys n'a pas été en mesure de compenser ces pertes. Le contrôle annuel de dépréciation effectué au second trimestre a révélé une charge exceptionnelle pour perte de valeur de 17,6 millions d'euros.

Hébergement et noms de domaine

LYCOS Web Hosting est l'un des premiers hébergeurs haut de gamme d'Europe. Après d'intenses efforts d'évolution et de mise à jour de la plateforme technique, l'accent a été mis en 2007 sur la généralisation des outils « faciles à utiliser ». Depuis le premier trimestre 2007, les clients peuvent par exemple utiliser Joomla, un système de portail CMS très populaire, comme outil de création de sites « en un clic » (one click). Joomla permet aux utilisateurs de créer rapidement et simplement des sites web de grande qualité, avec un design personnalisé, sans aucune expérience de la programmation. Le

présentation de lycos europe

« Toolbar Builder » (constructeur de barre d'outils), lancé au deuxième trimestre, offre aux fournisseurs privés et aux commerçants eShop une barre d'outils personnalisée facilitant le marketing direct et la fidélisation de la clientèle.

Un accord de coopération a également été signé en Allemagne avec le spécialiste de l'information Telegate 11 88 0 afin d'offrir un soutien marketing aux commerçants LYCOS eShop.

LYCOS Web Hosting a lancé une solution de boutique en ligne gratuite. Pour les clients disposant d'un pack d'hébergement partagé, cette formule est l'occasion de démarrer gratuitement et sans aucun risque une activité de commerce en ligne avec un portefeuille pouvant comprendre jusqu'à dix produits.

Grâce à un accord de coopération avec la société suédoise Paynova, LYCOS Europe offre à toutes ses boutiques web une solution supplémentaire de paiement, pratique et sécurisée (carte de crédit ou de débit, transfert de fonds en ligne, etc.).

LYCOS Web Hosting a commencé à encourager le développement de logiciel généré par les utilisateurs. Les développeurs de logiciel indépendants peuvent envoyer leur propre script à LYCOS Web Hosting. Le script est alors soumis à un contrôle de qualité et placé dans une interface conviviale par les développeurs LYCOS. Deux

produits développés selon ce modèle ont déjà été rendus accessibles : le premier programme permet aux utilisateurs de corriger des photos et autres images ; le second offre une fonction zoom aux clients des commerçants exploitant des boutiques en ligne LYCOS eShop.

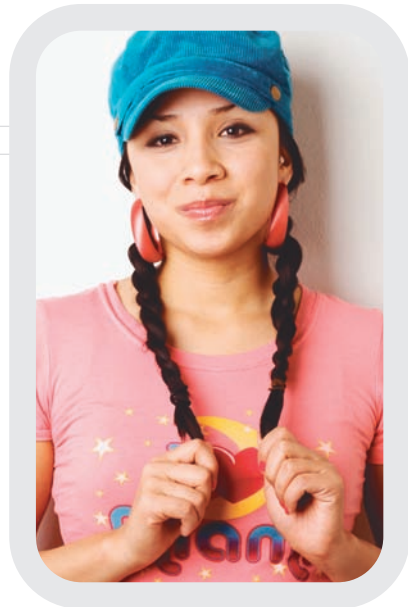
En Allemagne, les produits LYCOS vServer ont gagné en attrait et en puissance au cours de l'exercice 2007. Tous les packs offrent maintenant jusqu'à 10 Go de capacité de mémoire en plus ainsi qu'une largeur de bande illimitée. LYCOS a également multiplié par dix le volume mensuel de transfert par paquet. Cette initiative de VDS a rendu les produits vServer plus compétitifs et plus attrayants pour les clients.

Les portails des boutiques partenaires LYCOS ont été relancés pour la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni et arborent désormais une architecture plus claire et plus conviviale pour les clients. LYCOS propose à ses partenaires un soutien actif dans le cadre de la prospection hors connexion grâce au pack « Partnership Reseller » (revendeur boutique partenaire) développé en 2007.

united-domains AG est l'un des premiers vendeurs de domaines en Europe. Au cours de l'exercice, united-domains a enregistré une nouvelle hausse de rentabilité par rapport aux années précédentes. Ses chiffres d'affaires et bénéfiques ont dépassé les prévisions effectuées en début d'année.

La société propose deux produits principaux : premièrement, les clients peuvent choisir parmi 100 extensions différentes de noms de domaines (domaines de premier niveau) en utilisant une fonction parallèle innovante de recherche de disponibilité de domaine. Ils ont en outre la possibilité de gérer leurs noms de domaine dans un « portefeuille », indépendamment du fait qu'ils soient enregistrés ou non. Le portefeuille de domaines représente ainsi un panneau de contrôle des domaines personnels à l'usage des clients privés et professionnels.

L'introduction et le lancement marketing réussi du nouveau domaine de premier niveau « .mobi » destiné à l'Internet mobile constitue une étape fondamentale du rapprochement entre les téléphones portables et l'Internet. Les clients de united-domains qui enregistrent un nom de domaine se voient également offrir une page d'accueil personnalisée (« my.mobi »), optimisée pour les téléphones portables, les smart phones et les ordinateurs de poche (PDA).



Ventes – LYCOS Network Europe

L'équipe de vente a affiné son expertise marketing en 2007, se définissant comme une régie indépendante sous sa propre marque LYCOS Network Europe. Comme prévu, le réseau marketing international a connu une progression d'environ 20 pour cent et comprend actuellement 35 partenaires européens. LYCOS a ainsi nettement renforcé son attrait comme prestataire marketing dans le cadre de campagnes de publicité nationales et internationales et compte actuellement quelque 37,8 millions d'utilisateurs uniques (état en décembre 2007, partenaires de distribution compris). La Société s'efforcera d'étendre encore son taux de pénétration en 2008.

evolution économique

evolution économique

Evolution du marché

Le marché européen des technologies de l'information et de la communication connaît un niveau de croissance stable (2,9 pour cent). En dépit de sa stabilité, cette croissance est inférieure aux valeurs moyennes enregistrées dans le monde et aux Etats-Unis - où elle est cependant en retrait par rapport à l'année dernière. En Europe, l'évolution devrait rester positive à l'avenir. Le pourcentage d'internautes parmi la population totale constitue un indicateur ; en Allemagne, il devrait ainsi croître de 68 pour cent en 2006 à 85 pour cent en 2010. Le potentiel de progression est similaire dans d'autres pays européens.

Le nombre d'utilisateurs uniques de LYCOS Europe s'élève à quelque 37,8 millions (état en décembre 2007, partenaire de distribution compris). En conséquence, son taux de pénétration en Europe, basé sur les marchés à considérer, atteint 26,5 pour cent (partenaires de distribution compris).

D'après les prévisions, la durée moyenne de connexion hebdomadaire des internautes européens devrait par ailleurs atteindre 15 heures (contre 11 heures 20 minutes environ), soit près de 29 pour cent du temps consacré aux médias diffusés.

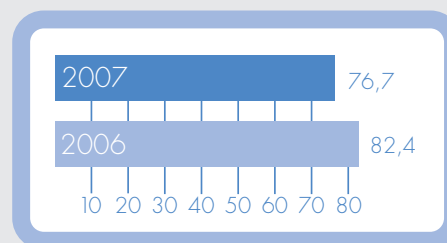
En 2006, 75 pour cent environ des dépenses de publicité en ligne concernaient le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France. Ce chiffre est calculé pour 13 pays européens et un total de plus de 8 milliards d'euros pour les dépenses de publicité en ligne.

Analyse du résultat

Chiffre d'affaires

Pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2007, le chiffre d'affaires de LYCOS Europe s'est chiffré à 76,7 millions d'euros, soit un recul de 7 pour cent par rapport à l'exercice clos au 31 décembre 2006. Cette différence n'est pas en relation avec l'évolution globale du marché. La raison principale réside dans la baisse de 25 pour cent des recettes de publicité – soit un montant de 8,8 millions d'euros. Les recettes des services payants et du commerce en ligne ont augmenté de 11 pour cent et ont généré un chiffre d'affaires de 44,7 millions d'euros. Cette progression est essentiellement liée à la consolidation de mentasys. Au 31 décembre 2007, les services payants et le commerce en ligne d'une part, et les activités de publicité d'autre part, représentaient respectivement 58 pour cent et 35 pour cent du chiffre d'affaires total de LYCOS Europe, laissant 7 pour cent aux autres activités.

Chiffre d'affaires (EUR millions)



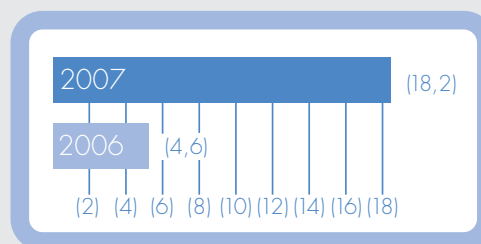
Au cours du dernier trimestre 2007, LYCOS Europe a réalisé un chiffre d'affaires de 18,3 millions d'euros, soit une diminution de 22 pour cent par rapport à la même période en 2006. Cette évolution s'explique essentiellement par la baisse de 29 pour cent des recettes de publicité, soit 2,8 millions d'euros. Les recettes générées par les services payants et le commerce en ligne accusent un ralentissement de 11 pour cent par rapport au trimestre clos le 31 décembre 2006. Le chiffre d'affaires des activités d'interconnexion a diminué de 79 pour cent en raison de la vente de l'activité allemande d'accès à Internet.

EBITDA

En 2007, l'EBITDA a connu un repli de (13,6) millions d'euros et s'est chiffré à (18,2) millions d'euros, contre (4,6) millions d'euros au cours de la même période de 2006.

La marge brute de 40,3 millions d'euros inscrite au titre de l'exercice arrêté au 31 décembre 2007 a reculé de 23 pour cent par rapport à l'exercice précédent (52,2 millions d'euros). Outre les facteurs cités plus haut et la détérioration de la marge due à la structure défavorable du chiffre d'affaires, cette baisse de la marge brute résulte d'une diminution générale de la marge dans l'activité de commerce en ligne et de l'augmentation du coût des ventes lié, en partie, à l'externalisation du centre de données. Le coût total des ventes a augmenté de 21 pour cent pour atteindre (36,4) millions d'euros.

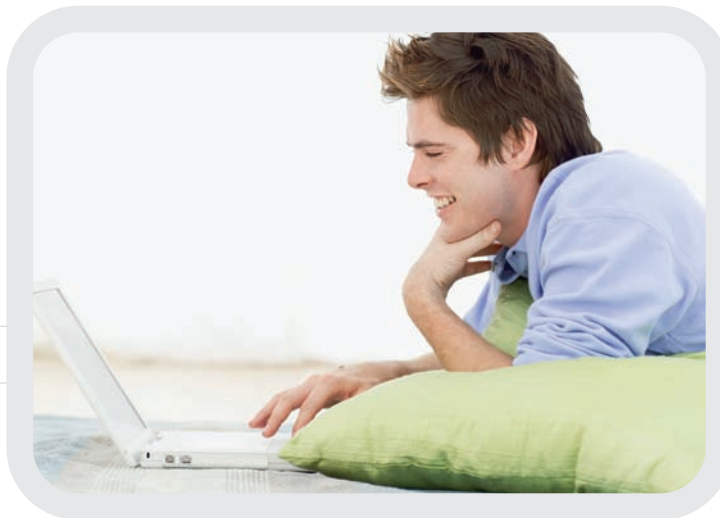
EBITDA (EUR millions)



Les dépenses commerciales courantes ont augmenté de 2,7 millions au cours de l'exercice achevé le 31 décembre 2007. Cette évolution est principalement dictée par les dépenses de marketing supplémentaires investies dans LYCOS IQ afin de soutenir la forte croissance de ce produit. Les frais courants de R&D ont augmenté de 0,3 million d'euros entre 2007 et 2006, notamment en raison des moyens supplémentaires requis pour le lancement de nouveaux produits innovants. Les charges administratives courantes ont diminué de 1,6 million d'euros.

L'augmentation des autres charges d'exploitation par rapport à 2006 est principalement à mettre en relation avec la cession de l'activité allemande de fourniture d'accès.

L'EBITDA, chiffré à (5,3) millions d'euros au dernier trimestre 2007, est en recul par rapport au chiffre de (1,2) million d'euros enregistré l'année précédente. Les raisons susmentionnées sont à l'origine de cette baisse.



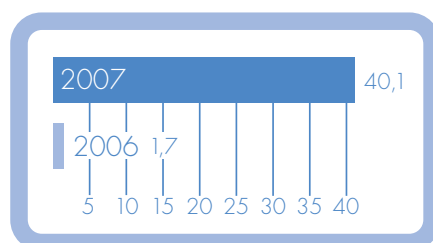
Résultat financier

Le produit financier net a progressé pour s'établir à 71,8 millions d'euros, ce qui est dû à la cession de la participation disponible à la vente dans Seznam pour un montant de 65 millions d'euros et un bénéfice sur transaction de 64,8 millions d'euros, mais aussi à la cession de la participation disponible à la vente dans BoM d'un montant de 1,7 million d'euros, pour un bénéfice de 1,2 million d'euros. Après ajustement de ces transactions, le produit financier net s'élève à 5,8 millions d'euros contre 2,1 millions d'euros en 2006, une différence liée principalement aux intérêts perçus sur la trésorerie supplémentaire issue des activités de cession.

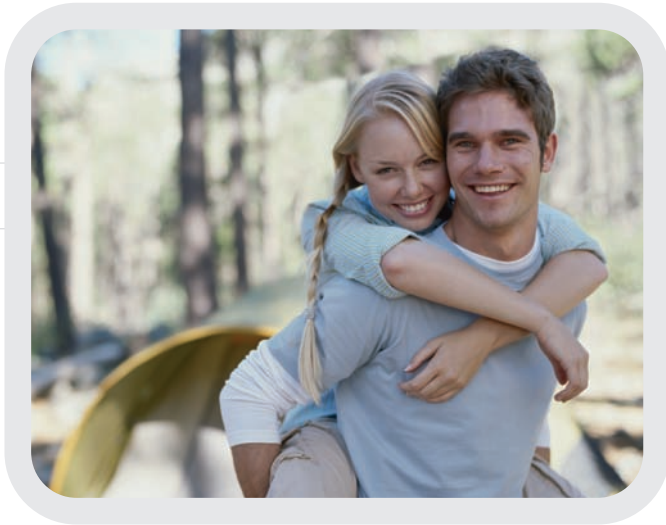
Résultat net

Outre les effets précédemment cités, les activités abandonnées et le contrôle de perte de valeur se sont répercutés sur le résultat net. Le contrôle annuel de dépréciation effectué au second trimestre 2007 s'est soldé par une dépréciation pour perte de valeur de (19,2) millions d'euros qui est principalement liée à l'activité de commerce en ligne. Le bénéfice net issu des activités abandonnées, parmi lesquelles les activités suédoises de fourniture d'accès et de portail, s'est établi à 11,5 millions en 2007, contre 12,8 millions en 2006. Cela entraîne un bénéfice net de 40,1 millions d'euros pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2007, alors qu'il était de 1,7 million d'euros l'année précédente.

Bénéfice net (EUR millions)



Parallèlement à l'augmentation des résultats nets, le bénéfice par action a atteint 0,13 euro sur l'exercice 2007 contre 0,01 euro au cours de la période de référence de 2006, principalement en raison des récents désengagements.



évolution économique

Analyse du bilan

Le total des actifs est passé de 182,2 millions d'euros au 31 décembre 2006 à 205,2 millions d'euros au 31 décembre 2007. L'augmentation est à mettre principalement sur le compte de la cession des participations disponibles à la vente dans Seznam et BoM. L'accomplissement de la cession de l'activité allemande de fourniture d'accès s'est soldé par une hausse de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et autres placements, lesquels s'établissent à 157,2 millions d'euros à la date du 31 décembre 2007, contre 93,3 millions au 31 décembre 2006.

Les actifs corporels et incorporels, hors goodwill, ont diminué pour se chiffrer à 13,0 millions d'euros au 31 décembre 2007. Le recul du goodwill à 13,2 millions d'euros résulte principalement de la dépréciation pour perte de valeur.

Le total des dettes arrêté au 31 décembre 2007 est en repli et s'élève à 38,3 millions d'euros contre 53,5 millions d'euros le 31 décembre 2006. Cette évolution est surtout

due à la baisse de 5,6 millions d'euros des provisions pour complément à payer à l'ancien actionnaire de la société mentasys GmbH et à une réduction générale des dettes fournisseurs et autres dettes à court terme.

Les facteurs susmentionnés engendrent un ratio de trésorerie de 4,1 (trésorerie, équivalents de trésorerie et autres placements divisés par le total des dettes) qui exprime la solidité financière de LYCOS Europe.

Analyse de la trésorerie

Les tableaux de flux de trésorerie consolidés incluent des mouvements de trésorerie et équivalents de trésorerie d'une maturité initiale inférieure à trois mois. Les autres placements d'une maturité initiale supérieure à trois mois sont présentés dans le bilan avec les placements à court terme (maturité initiale comprise entre 3 et 12 mois), les placements à long terme et autres placements (maturité initiale supérieure à 12 mois).

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 4,0 millions d'euros au cours de l'exercice arrêté au 31 décembre 2007 pour s'établir à 74,9 millions d'euros, dont (18,8) millions d'euros ont été consacrés à l'exploitation. La trésorerie dégagée par les activités d'investissement représente 2,2 millions d'euros. La trésorerie nette d'un montant de 20,9 millions d'euros dégagée par les activités abandonnées au cours de l'année 2007 se rapporte à la cession de l'activité suédoise d'accès Internet.

l'action

Capital social

Le capital social de la Société se compose d'actions de type AA, AB et B d'une valeur nominale respective de 0,01 euros. Le nombre moyen et absolu d'actions émises et en circulation, y compris les 723 656 actions propres d'un montant de 7 236,56 euros, s'élève à 312 300 000. Le nombre d'actions avec droit de vote en circulation est de 311 576 344 à la date du 31 décembre 2007. Les actions propres résultent des émissions et des souscriptions réalisées dans le contexte des indemnités liées à Spray Ventures en 2002. En plus du capital en actions ordinaires, la Société a émis au profit de ses collaborateurs des options sur titres (stock options) dont 392 750 sont en circulation et peuvent être exercées au 31 décembre 2007. Pour en savoir plus sur le capital social, veuillez vous reporter à l'annexe 16 des états financiers consolidés.

Evolution du cours de l'action

Le cours de l'action de LYCOS Europe a fléchi de 45 pour cent, passant de 0,89 euro le 2 janvier 2007 à 0,49 euro le 28 décembre 2007. La capitalisation boursière s'élevait ainsi à 153,0 millions d'euros à la date du 31 décembre 2007. Au cours de l'exercice financier 2007, le cours de l'action LYCOS Europe est resté en retrait par rapport à l'indice Technology All Share, qui a augmenté de 23 pour cent durant la même période.

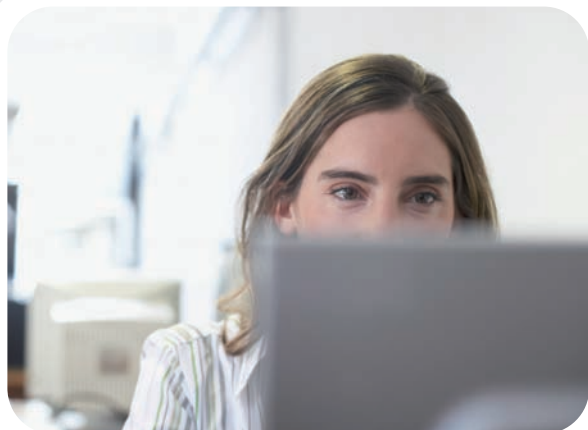
Assemblée Générale annuelle des actionnaires

Lors de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires de LYCOS Europe N.V. qui a eu lieu le 24 mai 2007 à Amsterdam, les actionnaires de la Société ont adopté l'ensemble des résolutions qui ont été soumises au vote. Au total, 69,8 pour cent environ des 311 576 344 actions ordinaires avec droit de vote étaient représentées.

La structure légale de l'actionnariat de LYCOS Europe:

	Nombre d'actions au 31 décembre 2007	% de droits de vote	% d'actions	Nombre d'actions au 31 décembre 2006	% de droits de vote	% d'actions
LE Holding Corp. Bertelsmann Internet Holding GmbH / Fireball Internet GmbH / Jahr VVG mbH & Co. KG	100 000 000	32,1 %	32,0 %	100 000 000	32,1 %	32,0 %
Christoph Mohn Internet Holding GmbH	37 730 000	12,1 %	12,1 %	37 730 000	12,1 %	12,1 %
LYCOS Europe N.V. (treasury shares)	723 656	0,0 %	0,2 %	723 656	0,0 %	0,2 %
Free float	111 576 344	35,8 %	35,8 %	111 576 344	35,8 %	35,8 %
Total	312 300 000	100,0 %	100,0 %	312 300 000	100,0 %	100,0 %

personnel



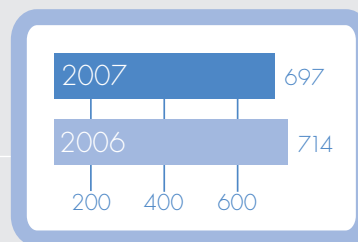
A la fin de l'année 2007, LYCOS Europe comptait 697 salariés contre un effectif de 714 personnes à la fin de l'année 2006. 57 pour cent du personnel de LYCOS Europe travaillent en Allemagne, 31 pour cent en Arménie, 6 pour cent en France et 6 pour cent sont employés dans des bureaux situés au Danemark, en Italie, aux Pays-Bas et en Grande-Bretagne.

La Société attire d'excellents candidats possédant des origines, des intérêts et des projets très divers, auxquels elle offre de très bonnes perspectives d'évolution. Divers programmes passionnants réalisés au sein de la Société, notamment dans les domaines de la recherche et du développement, renforcent encore l'attrait exercé par LYCOS Europe sur ces employés qualifiés venus de toute l'Europe.

Le développement des collaborateurs est entre autres favorisé par la Société à travers des entretiens d'évaluation des performances et des programmes de formation continue. Ces entretiens passent par l'identification des points forts, des potentiels d'amélioration et des besoins personnels, autant de paramètres qu'il convient de connaître pour définir des mesures personnalisées et fixer des étapes d'évolution de carrière. Disposant sur place des moyens nécessaires, les employés peuvent atteindre les objectifs fixés et exploiter leurs potentiels. L'entreprise accorde une grande importance à la reconnaissance des efforts fournis par l'équipe, ainsi que des résultats individuels. LYCOS Europe encourage également ses collaborateurs à postuler dans le cadre d'offres d'emploi internes dans différents pays et domaines d'activité.

Basée sur le respect mutuel et l'enthousiasme suscité par les missions à venir, la culture d'entreprise de LYCOS Europe en fait un employeur dynamique qui encourage et inspire l'innovation.

Personnel



gouvernance d'entreprise

LYCOS Europe accorde une haute importance à une bonne gouvernance d'entreprise, qui se doit d'inclure une action honnête et transparente de la Direction, une surveillance correcte de cette gouvernance d'entreprise et l'acceptation de la responsabilité du contrôle exercé. Cette partie du rapport annuel expose les grandes lignes de la structure de gouvernance de la Société. Pour la majorité des aspects, LYCOS Europe applique le Code néerlandais de gouvernance d'entreprise qui a été publié le 9 décembre 2003 par la Commission de gouvernance d'entreprise. Les divergences sont motivées et expliquées de manière spécifique sous le point intitulé « Divergences par rapport au Code néerlandais de gouvernance d'entreprise ».

Le Comité Directeur et le Conseil de Surveillance de LYCOS Europe sont chargés de pondérer les intérêts des clients de la Société, des fournisseurs, des employés et des actionnaires. Ce faisant, les deux organes de direction de LYCOS Europe s'efforcent de créer, à long terme, une valeur actionnariale.

Les principes de gouvernance d'entreprise appliqués par LYCOS Europe sont ancrés dans les statuts de la Société, le règlement de son Comité Directeur, le règlement de son Conseil de Surveillance et autres documents. LYCOS Europe dispose d'un code écrit de principes commerciaux et d'une politique écrite de mise en garde. Tous les documents mentionnés et autres informations que LYCOS Europe est tenue de publier ou de déposer, conformément aux dispositions de la législation sur les sociétés et

sur les titres financiers qui lui sont applicables, figurent dans une partie spéciale intitulée gouvernance d'entreprise et se trouvant sur le portail d'information de la Société.

Au cours de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires de l'année 2005, les principes de gouvernance d'entreprise de la Société ont fait l'objet d'un débat et le Comité Directeur, ainsi que le Conseil de Surveillance, en ont rendu compte en conséquence. Le cas échéant, les importantes modifications futures proposées en matière de structure de gouvernance d'entreprise de la société LYCOS Europe seront soumises à l'Assemblée Générale des actionnaires qui en débattront.

Comité Directeur

Rôle et procédure

Responsabilités de la Direction

C'est le Comité Directeur de la Société qui assume la responsabilité du management. Cela signifie, entre autres, qu'il est chargé de fixer et de réaliser les objectifs de la Société, sa stratégie, sa politique d'entreprise et le développement des résultats. Le Comité Directeur de LYCOS Europe rend compte de ces questions au Conseil de Surveillance et à l'Assemblée Générale des actionnaires. En accomplissant son rôle, le Comité Directeur de LYCOS Europe se concentre sur les intérêts de la Société, tout en tenant compte des intérêts de ses actionnaires. Le Comité Directeur de LYCOS Europe fournit à son Conseil de Surveillance, sous forme appropriée, toutes les informations nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Le Comité Directeur de LYCOS Europe est chargé de veiller au respect de la législation et de la réglementation applicables et de gérer les risques liés aux activités de la Société et à son financement. Le Comité Directeur rend compte de ces questions au Conseil de Surveillance et au Comité d'Audit et discute avec ces organes des systèmes de gestion et de contrôle interne des risques.

Composition et désignation

Christoph Mohn, Président Directeur Général (« Chief Executive Officer – CEO ») de l'entreprise, est actuellement le seul membre du Comité Directeur. Christoph Mohn a été désigné pour une période indéterminée et LYCOS Europe est d'avis que la Société ne peut pas commuer unilatéralement ce statut en un poste à durée déterminée.

Conformément aux statuts de la Société, le Comité Directeur de LYCOS Europe doit être composé d'un, de deux ou de trois membres qui sont désignés par l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée des porteurs d'actions de type AB de LYCOS Europe est habilitée à désigner de manière impérative un candidat pour siéger au Comité Directeur de la Société. La personne nommée à ce siège porte le titre de directeur général AB. Christoph Mohn est un directeur général AB. L'assemblée des porteurs d'actions de type AA peut stipuler qu'un deuxième membre doit être nommé et, si tel est le cas, elle sera habilitée à désigner de ma-

nière impérative un candidat à ce deuxième siège. La personne désignée à ce poste portera le titre de directeur général AA. Si la réunion des porteurs d'actions de type AA a décidé qu'il devait y avoir un directeur général AA, l'assemblée des porteurs d'actions de type AB pourra décider que le Comité Directeur sera composé de trois directeurs généraux. Dans ce cas, le troisième directeur général ne sera ni un directeur général AA, ni un directeur général AB, et il n'existe aucun droit de désignation impérative en ce qui concerne ce siège. Une désignation de candidature au poste de directeur général AA ou AB préparée par les détenteurs d'actions de la catégorie sera impérative si elle comprend au moins deux candidats. L'Assemblée Générale des actionnaires ne peut passer outre à la nature impérative de cette désignation qu'avec une majorité des deux tiers représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Le Comité Directeur de LYCOS Europe doit désigner, sur proposition du CEO, un Directeur général financier ou Chief Financial Officer (« CFO ») qui sera ou non choisi parmi ses membres. Néanmoins, si le Comité Directeur est composé de trois membres et si la personne n'étant ni un directeur général AA ni un directeur général AB est désignée par le CEO, cette personne exercera la fonction de CFO. Fred Wilsdorf, qui a rejoint la Société en qualité de CFO de LYCOS Europe le 1^{er} mai 2007, n'était pas un membre du Comité Directeur et a donc, pour cette raison, agi sous la responsabilité du Comité Directeur. Le CFO



est chargé, entre autres, de la formulation de la stratégie financière de l'entreprise, de la surveillance et de la garantie de l'intégrité de ses comptes et de ses rapports financiers. Avant que Fred Wilsdorf ne rejoigne la Société le 1^{er} mai 2007, les fonctions de CFO étaient temporairement assumées par le CEO.

Rémunération

Montant et composition de la rémunération

LYCOS Europe considère qu'il est primordial d'attirer et de retenir des directeurs et des collaborateurs qualifiés, tout en assurant la protection et la promotion des intérêts à moyen et à long terme de la Société. La Politique de rémunération des membres du Comité Directeur de la Société est le reflet de ce concept. Celle-ci vise à encourager la stratégie de LYCOS Europe en matière de création de valeur et d'alignement des actionnaires, et à renforcer l'engagement des membres du Comité Directeur de la Société.

La Politique de rémunération des membres du Comité Directeur de LYCOS Europe comprend une partie fixe et une partie variable. Les actions détenues par les membres du Comité Directeur sur le capital de la Société sont destinées aux investissements à long terme.

Vous trouverez à la page 80 une vue d'ensemble de la rémunération touchée par Christoph Mohn, qui est actuellement le seul membre du Comité Directeur de LYCOS Europe.

Détermination et publication des rémunérations

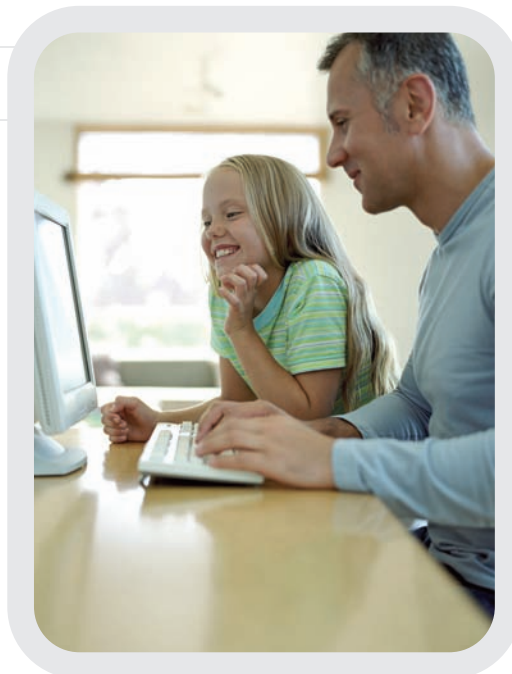
Vous trouverez sur le portail d'information de la Société la Politique de rémunération actuelle de LYCOS Europe qui a été débattue et adoptée par l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires de 2005. Par la suite, chaque amendement substantiel à la Politique de rémunération sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Conflits d'intérêts

Tout membre du Comité Directeur de LYCOS Europe est tenu d'informer immédiatement le Président du Conseil de Surveillance de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel revêtant une importance significative pour la Société ou le membre du Comité Directeur. Si le Conseil de Surveillance décide qu'une transaction précise doit être considérée comme provoquant un conflit d'intérêts pour un membre du Comité Directeur, il décidera également

du processus interne de prise de décision qui devra être suivi à ce sujet. Toutes les transactions faisant naître des conflits d'intérêts avec un membre du Comité Directeur seront traitées dans les conditions normales de la concurrence. Les décisions visant à s'engager dans des transactions représentant des conflits d'intérêts pour un membre du Comité Directeur et qui revêtent une importance significative pour LYCOS Europe et/ou le membre du Comité Directeur seront soumises à l'approbation du Conseil de Surveillance. En cas de conflit d'intérêts entre LYCOS Europe et un membre du Comité Directeur, la Société sera représentée par la ou les personnes désignées à cet effet par le Conseil de Surveillance (et qui ne pourront pas être le membre concerné du Comité Directeur), sauf si une ou plusieurs autres personnes ont été préalablement désignées à cet effet par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Conscient du fait que Christoph Mohn a un intérêt financier personnel dans la société Bertelsmann AG, le Conseil de Surveillance de LYCOS Europe surveille étroitement les transactions effectuées par la Société avec Bertelsmann et ses filiales.



Conseil de Surveillance

Missions et procédure

La mission du Conseil de Surveillance de LYCOS Europe est de surveiller la politique énoncée par le Comité Directeur de la Société ainsi que les affaires générales de LYCOS Europe et ses activités, et d'assister le Comité Directeur de la Société en lui prodiguant ses conseils. Ce faisant, le Conseil de Surveillance est guidé par les intérêts de la Société et prend en compte les intérêts correspondants de ses actionnaires. Le Conseil de Surveillance est responsable de la qualité de son propre fonctionnement.

Indépendance

Composition et désignation

Les membres du Conseil de Surveillance sont désignés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une période de quatre années. En principe, les membres du Conseil de Surveillance de LYCOS Europe peuvent le rester pendant un nombre maximum de trois mandats de quatre années chacun.

A l'heure actuelle, le Conseil de Surveillance de LYCOS Europe se compose de six membres, à savoir trois directeurs AA et trois directeurs AB. L'assemblée des porteurs d'actions AA de la Société a le droit de faire des propositions ayant un caractère impératif pour les postes de directeurs AA et l'assemblée des porteurs d'actions AB de la Société de faire des propositions ayant un caractère impératif pour les postes de directeurs AB. Une proposition faite par les actionnaires de la catégorie d'actions concernée pour la désignation au poste de directeur AA ou AB sera impérative si elle comporte un nombre minimum de deux candidats. L'Assemblée Générale des actionnaires a besoin d'une majorité des deux tiers représentant plus de la moitié du capital actions émis pour annuler une désignation de cette nature.

Les exigences posées au Conseil de Surveillance de LYCOS Europe en matière de compétence et de composition sont fixées dans un Profil du Conseil de Surveillance qui est annexé au règlement concernant le Conseil

de Surveillance de la Société. Le Conseil de Surveillance est chargé, dans la limite de ses prérogatives, de veiller à ce que la taille du Conseil de Surveillance de LYCOS Europe permette à tout moment au Conseil de Surveillance, dans son ensemble, d'exécuter ses tâches de manière effective et responsable et que chaque membre individuel du Conseil de Surveillance de la Société soit en mesure d'apporter sa contribution grâce à ses capacités spécifiques.

La composition du Conseil de Surveillance de LYCOS Europe doit être telle que ses membres puissent agir de manière critique et indépendamment les uns des autres, de la Direction et de tout intérêt particulier, sans oublier néanmoins que, selon les Statuts de la Société, l'assemblée des porteurs d'actions de type AA et celle des porteurs d'actions de type AB ont des droits spécifiques de désignation en ce qui concerne la nomination des membres du Conseil de Surveillance et à condition que LYCOS Europe supporte certaines caractéristiques d'une joint venture entre les porteurs d'actions de type AA et ceux d'actions de type AB justifiant le fait que les membres du Conseil de Surveillance de la Société soient sélectionnés parmi les personnes occupant certaines fonctions (de directeur, de cadre ou autre) avec un porteur d'actions de type AA ou AB ou des parties qui y sont liées.

Selon les critères stipulés par le Code néerlandais de gouvernance d'entreprise, seul un des membres du

Conseil de Surveillance de LYCOS Europe peut être considéré comme indépendant. Messieurs Rodríguez-Vina, Rovira de Ossó et Velo Puig-Durán, qui sont les directeurs AA du Conseil de Surveillance de LYCOS Europe, ne sont pas indépendants, attendu qu'ils sont également directeurs ou dirigeants de la société Telefónica SA ou de ses filiales, laquelle est une société apparentée porteuse d'actions LYCOS Europe de la type AA, et représentant plus de 10 pour cent du capital social de la Société. M. Richter, un des directeurs AB et Président du Conseil de Surveillance de LYCOS Europe, était auparavant employé par la société Bertelsmann AG avec laquelle il entretient une relation commerciale. Bertelsmann AG est une société apparentée du porteur majoritaire d'actions de type AB de LYCOS Europe et représente plus de 10 pour cent du capital social de la société. M. Buch, lui aussi directeur AB du Conseil de Surveillance, est employé par une filiale de la société Bertelsmann AG, et M. Bohnert, également directeur AB du Conseil de Surveillance, est indépendant, en dépit du fait qu'il travaille en qualité de conseiller d'une entreprise qui a été par le passé une filiale de la société Bertelsmann AG et qu'il est partenaire d'une société juridique dont d'autres partenaires effectuent certains travaux pour le compte de Bertelsmann AG ou de ses filiales.

Rôle du Président du Conseil de Surveillance et du Secrétaire Général

Le Président et (le cas échéant) le Vice-président du Conseil de Surveillance de LYCOS Europe sont nommés par l'assemblée des porteurs d'actions de type AB de la Société. Le Président ne peut, au préalable, avoir été membre du Comité Directeur.

Les tâches du Président du Conseil de Surveillance de LYCOS Europe consistent à préparer l'ordre du jour et à présider les réunions du Conseil de Surveillance, à veiller au bon fonctionnement du Conseil de Surveillance et de ses comités, et à faire en sorte que les membres du Conseil de Surveillance reçoivent des informations suffisantes et qu'ils aient suffisamment de temps pour la prise de décisions. Il est pour le Comité Directeur le principal interlocuteur au nom du Conseil de Surveillance, amorce le processus d'évaluation du bon fonctionnement du Conseil de Surveillance et du Comité Directeur et, en sa qualité de Président, veille à une conduite efficace et en bonne et due forme des Assemblées Générales des actionnaires. Le Président du Conseil de Surveillance est assisté par le Secrétaire Général de la Société qui est également le secrétaire du Conseil de Surveillance.

Composition et rôle des Comités du

Conseil de Surveillance

Sans préjudice de ses propres responsabilités, le Conseil de Surveillance de LYCOS Europe a créé un Comité d'Audit et un Comité de Rémunération composé chacun de trois membres du Conseil de Surveillance. Le travail de ces Comités consiste en premier lieu à préparer les prises de décisions du Conseil de Surveillance.

Eu égard aux droits impératifs de désignation de candidats au Conseil de Surveillance et au Comité Directeur de la Société LYCOS Europe dont jouissent les porteurs d'actions de type AA et d'actions de type AB, le Conseil de Surveillance n'a pas instauré de Comité de désignation et ne prévoit pas de le faire.

Comité d'Audit

La tâche du Comité d'Audit est d'assister le Conseil de Surveillance de LYCOS Europe dans l'exécution des tâches de surveillance se rapportant, entre autres, aux résultats et à la politique de la Société, aux procédures dans le domaine de l'administration financière, ainsi qu'aux systèmes de rapport financier et de contrôle interne, à l'intégrité des rapports financiers et à l'analyse et l'indépendance de l'auditeur externe de la Société.

Le Comité d'Audit décidera si et, le cas échéant, à quel moment le CEO de LYCOS Europe, son CFO et/ou son auditeur externe assisteront à ses réunions. Par ailleurs, des experts indépendants pourront être invités à assister

aux réunions du Comité d'Audit. Les membres du Conseil de Surveillance pourront assister aux réunions du Comité. Le Comité d'Audit pourra demander à tout dirigeant ou employé de LYCOS Europe, à ses conseillers juridiques externes ou à son auditeur externe d'assister à une réunion du Comité d'Audit ou de consulter des membres ou des conseillers du Comité d'Audit. En cas de besoin, l'auditeur externe pourra demander au Président du Comité d'Audit l'autorisation d'assister à une réunion du Comité d'Audit.

Comité de Rémunération

La tâche du Comité de Rémunération est d'aider le Conseil de Surveillance de LYCOS Europe à résoudre, entre autres, les questions de rémunération du CEO et, en cas de nomination, des autres membres du Comité Directeur, et à proposer un réexamen régulier de la politique de rémunération.

Conflits d'intérêts

Tout membre du Conseil de Surveillance de LYCOS Europe est tenu d'informer immédiatement le Président du Conseil de Surveillance de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel revêtant une importance significative pour la Société ou le membre du Conseil de Surveillance. Si le Conseil de Surveillance décide qu'une transaction précise doit être considérée comme une transaction provoquant un conflit d'intérêts pour un membre du Conseil de Surveillance, il décidera également du processus interne de prise de décision qui devra être suivi à ce

sujet. Toutes les transactions provoquant des conflits d'intérêts avec un membre du Conseil de Surveillance seront traitées en conformité avec les conditions normales de la concurrence. Les décisions visant à s'engager dans des transactions représentant des conflits d'intérêts pour un membre du Conseil de Surveillance et qui revêtent une importance significative pour LYCOS Europe et/ou le membre du Conseil de Surveillance seront soumises à l'approbation du Conseil de Surveillance de la Société.

Le Conseil de Surveillance de LYCOS Europe est également chargé de la prise de décisions en matière de conflits d'intérêts de membres du Comité Directeur, de grands actionnaires et de l'auditeur externe en rapport avec la Société.

Conscients du fait que tous les membres du Conseil de Surveillance de LYCOS Europe, excepté un, ont des relations soit avec Telefónica SA, soit avec des filiales de celle-ci, soit avec Bertelsmann AG, soit avec des filiales de celle-ci, le Conseil de Surveillance de LYCOS Europe surveille les transactions effectuées par la Société avec Telefónica SA, Bertelsmann AG et leurs filiales respectives.

Rémunération

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance, s'il y en a une, sera déterminée par l'Assemblée Générale des actionnaires. Les membres du Conseil de

Surveillance ne se verront attribuer à titre de rémunération ni actions, ni droits à des actions du capital de LYCOS Europe.

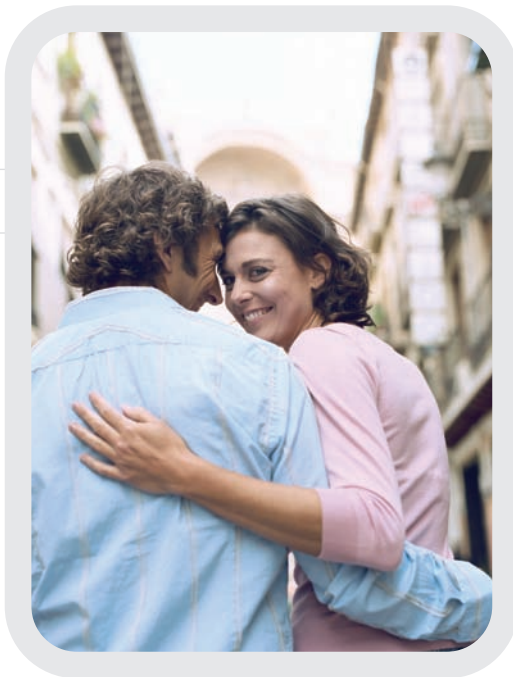
Les actionnaires et l'Assemblée Générale des actionnaires

Pouvoirs

Une bonne gouvernance d'entreprise veille à ce que les actionnaires participent pleinement au processus de prise de décisions dans le cadre de l'Assemblée Générale des actionnaires. Il est de l'intérêt de la Société de veiller à ce que le plus grand nombre possible d'actionnaires participe au processus de prise de décision lors de l'Assemblée Générale des actionnaires et à ce que l'Assemblée Générale des actionnaires joue pleinement son rôle dans le système de contrôle et d'équilibre (« checks and balances ») de LYCOS Europe.

Les pouvoirs les plus importants de l'Assemblée Générale des actionnaires de LYCOS Europe sont les suivants :

- Adoption des comptes annuels de la Société prévus par les dispositions légales néerlandaises
- Approbation des dividendes
- Octroi du quitus aux membres du Comité Directeur et du Conseil de Surveillance de la Société
- Nomination, suspension et révocation des membres du Comité Directeur et du Conseil de Surveillance de la Société



gouvernance d'entreprise

- Adoption d'une politique de rémunération des membres du Comité Directeur de la Société et détermination de la rémunération des membres de son Conseil de Surveillance
- Nomination et révocation de l'auditeur externe
- Approbation de décisions prises par le Comité Directeur de la Société et portant sur des modifications importantes de l'identité ou du caractère de LYCOS Europe (dans le sens des conditions prévues au chapitre 2:107a du Code civil néerlandais) ou de l'identité ou du caractère des activités de LYCOS Europe, et en tous les cas des décisions concernant le transfert de (pratiquement) l'intégralité des activités de la Société, la conclusion ou la résiliation de joint ventures qui ont une importance fondamentale pour LYCOS Europe, ainsi que l'acquisition et la vente de participations dont la valeur est égale ou supérieure à un tiers du total de l'actif de la Société, tel qu'il est déterminé dans le dernier bilan consolidé adopté
- Délégation au Comité Directeur de la Société du pouvoir d'émettre des actions sur le capital de la Société, étant convenu que l'exercice de ce pouvoir délégué au Comité Directeur est soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance
- Autorisation du Comité Directeur de la Société de veiller à ce que LYCOS Europe rachète des actions de son propre capital, étant entendu que, sur autorisation, l'exercice de ce pouvoir par le Comité Directeur est soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance
- Approbation de tout amendement apporté aux statuts de la Société

Par ailleurs, toute modification essentielle apportée à la structure de gouvernance d'entreprise de LYCOS Europe et à la politique exercée en matière de réserves et de dividendes sera soumise pour discussion à l'Assemblée Générale des actionnaires.

Droit d'ajouter un point à l'ordre du jour

Les actionnaires qui, seuls ou à plusieurs, représentent au moins 1 pour cent du capital émis ou un actionariat d'une valeur d'au moins 50 000 000 euros seuls ou à plusieurs, selon la liste des cotes officielles de n'importe quelle bourse des valeurs, ont le droit de demander au Comité Directeur ou au Conseil de Surveillance d'ajouter certains points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des actionnaires. Ces demandes seront accordées par le Comité Directeur ou le Conseil de Surveillance selon les

conditions suivantes, à savoir : (1) que rien de contraire ne soit dicté par des intérêts importants de la Société ; et (2) que la demande parvienne par écrit au CEO ou au Président du Conseil de Surveillance au moins 60 jours avant la date de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Fourniture d'informations

LYCOS Europe informe, de manière égale et simultanée, l'ensemble des actionnaires et des autres parties au sein du marché financier des affaires susceptibles d'influencer la cote de l'action. Les contacts entre le Comité Directeur d'une part et la presse, les analystes financiers et les investisseurs individuels d'autre part, font l'objet d'un traitement diligent et LYCOS Europe ne réalise aucune négociation susceptible d'entacher l'indépendance des analystes vis-à-vis de la Société et vice versa.

Le Comité Directeur et le Conseil de Surveillance de LYCOS Europe sont tenus de fournir à l'Assemblée Générale des actionnaires toutes les informations dont elle a besoin pour exercer ses pouvoirs. Si, au cours d'une Assemblée Générale des actionnaires, des informations susceptibles d'affecter la cote de l'action sont fournies ou si les réponses aux questions des actionnaires nécessitent la communication d'informations sensibles, lesdites informations seront immédiatement rendues publiques.

Audit du rapport financier et position de l'auditeur externe

Rapport financier

Le Comité Directeur de LYCOS Europe est responsable de la qualité et de l'exhaustivité des informations financières rendues publiques. Le Conseil de Surveillance de la Société est tenu de veiller à ce que le Comité Directeur remplisse cette obligation.

Rôle, nomination, rémunération et évaluation du fonctionnement de l'auditeur externe

L'auditeur externe de LYCOS Europe est nommé tous les ans par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société. Il est chargé d'auditer les comptes annuels pour l'année financière alors en cours. Le Conseil de Surveillance de LYCOS Europe fait une proposition de nomination, ce pour quoi il est conseillé à la fois par le Comité d'Audit et le Comité Directeur. La rémunération de l'auditeur externe sera immédiatement approuvée par le Conseil de Surveillance de LYCOS Europe, sur proposition du Comité d'Audit et après consultation du Comité Directeur. En plus du contrôle annuel, le Comité Directeur et le Comité d'Audit ont procédé à un examen précis de l'auditeur externe en 2005. Leurs conclusions

étaient satisfaisantes et ont fait l'objet d'un débat au sein du Conseil de Surveillance.

Relations et communication de l'auditeur externe avec les organes de la société LYCOS Europe

L'auditeur externe devra dans tous les cas assister une fois par an aux réunions du Conseil de Surveillance et à celles du Comité d'Audit. Il pourra demander au Président du Comité d'Audit d'assister à d'autres réunions du Comité d'Audit si cela lui semble opportun. L'auditeur externe rend compte de ses conclusions d'audit des états financiers au Comité Directeur, au Conseil de Surveillance et au Comité d'Audit.

Divergences par rapport au Code néerlandais de gouvernance d'entreprise

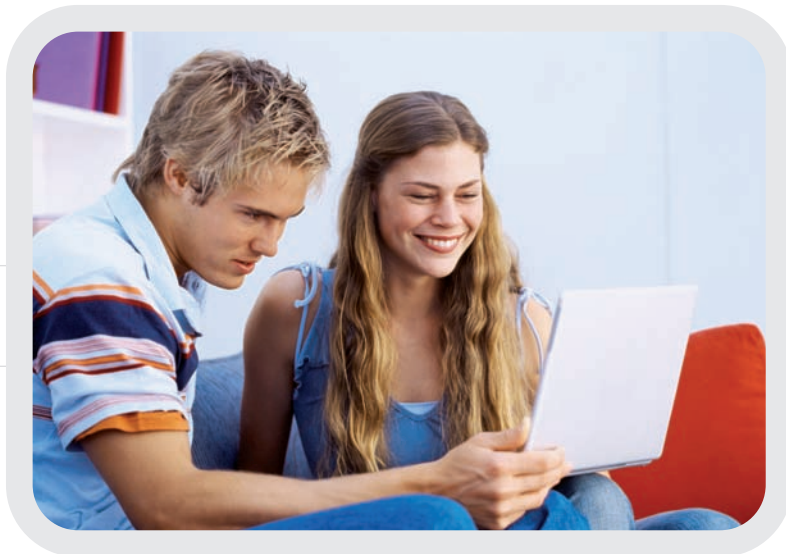
Comme indiqué plus haut, LYCOS Europe est convaincue de l'importance d'une bonne gouvernance d'entreprise et applique le Code néerlandais de gouvernance d'entreprise dans la majorité des cas. Toute divergence par rapport à certaines dispositions du Code est due ou justifiée par des aspects spécifiques de la structure légale de LYCOS Europe, sa structure actionnariale, ses activités et autres circonstances, y compris les aspects suivants (liste non exhaustive), pour lesquels LYCOS Europe diffère de la plupart des autres sociétés néerlandaises citées :

(i) LYCOS Europe a été fondée sous forme de joint venture entre deux (groupes de) grands actionnaires et fonctionne encore en tant que tel à certains égards et (ii)

LYCOS Europe est une société dont le siège se trouve aux Pays-Bas, mais dont les (certaines) actions sont exclusivement cotées dans le German Prime Standard et à l'indice français Euronext, mais sur aucune place boursière néerlandaise. Pour cette raison, LYCOS Europe est d'avis qu'il existe des cas où la non-conformité avec les dispositions légales spécifiques à un environnement néerlandais est justifiée.

Vous trouverez ci-dessous une vue d'ensemble des questions où LYCOS Europe diverge des dispositions du Code néerlandais de gouvernance d'entreprise en matière de meilleures pratiques (les numéros mentionnés ci-dessous entre parenthèses se réfèrent aux références des dispositions du code) :

- M. Mohn, le CEO actuel de LYCOS Europe, a été nommé pour une période indéterminée et la Société est d'avis que cela ne peut faire l'objet d'une modification unilatérale. La partie variable de la rémunération de M. Mohn pour l'année 2007 ne comportait pas de prime à long terme basée sur l'alignement à long terme des intérêts entre lui et LYCOS Europe et dérivant des investissements personnels (par le biais d'une société de holding personnelle) qu'il détient dans la Société en tant qu'actionnaire. Selon les circonstances et en cas de révocation, les indemnités de licenciement versées par LYCOS Europe à M. Mohn pourraient dépasser une année de salaire, attendu



que M. Mohn est engagé par une filiale de LYCOS Europe sur la base d'un contrat de travail conforme à la législation allemande. C'est la raison pour laquelle toute indemnité de licenciement sera soumise à la législation allemande, ainsi qu'aux règles et à la pratique en matière de résiliation de contrats de travail. (II.1.1, II.2, II.2.7)

- En cas de conflits d'intérêts entre LYCOS Europe et les membres de son Comité Directeur ou de son Conseil de Surveillance, le Conseil de Surveillance de la Société décidera du processus interne de prise de décisions à suivre à ce sujet. Cela ne signifie pas obligatoirement que le membre du Comité ou du Conseil concerné ne pourra pas participer à la discussion et/ou à la prise de décision sur le sujet concerné. En outre, LYCOS Europe ne considère pas que les transactions avec Bertelsmann, Telefónica ou leurs filiales respectives soient d'importance mineure pour LYCOS Europe et pense qu'elles doivent donc, intrinsèquement, être traitées comme des transac-

tions impliquant des conflits d'intérêts. (II.3.2, II.3.3, III.6.1, III.6.2)

- Tous les membres du Conseil de Surveillance de LYCOS Europe, excepté un, ont été sélectionnés parmi des personnes exerçant des fonctions (de directeur, de cadre ou autre) ou étant liées d'une autre manière avec un porteur d'actions de type AA ou de type AB ou des parties qui leurs sont liées. C'est la raison pour laquelle ces membres du Conseil de Surveillance ne peuvent être qualifiés « d'indépendants » au sens des dispositions concernées du code ; néanmoins, lesdits membres du Conseil de Surveillance remplissent par ailleurs tous les critères d'indépendance stipulés par les dispositions concernées du code. (III.2.1, III.2.2, III.3.2, III.5.1, III.5.7)
- Les propositions de nominations aux postes de membres du Comité Directeur et du Conseil de Surveillance de LYCOS Europe sont faites par les porteurs d'actions de type AA ou de type AB de la Société. Selon les Statuts de la Société, lesdites catégories

d'actionnaires sont habilitées à faire respectivement des propositions de nature impérative en ce qui concerne les directeurs généraux et les directeurs AA et AB, comme indiqué en détail précédemment dans le présent rapport. Le Conseil de Surveillance de LYCOS Europe n'est pas chargé de faire de telles propositions et n'a pas créé de comité de nomination. (III.5, III.5.13, IV.1.1)

- LYCOS Europe ne demande pas aux membres de son Comité Directeur et de son Conseil de Surveillance de rendre régulièrement compte à la Société des modifications intervenues dans leur portefeuille de titres de sociétés néerlandaises cotées en bourse. LYCOS Europe est d'avis que les dispositions concernées du code sont spécifiques aux Pays-Bas et que cette divergence est justifiée de par le caractère international de la Société. (II.2.6, III.7.3)
- LYCOS Europe n'a pas d'auditeur interne, ce que la Société pense justifié de par la taille et la complexité de ses opérations et tâches et de par l'implication d'auditeurs externes. (V.3.1)
- Aucun des membres du Comité d'Audit n'est désigné comme « expert financier » au sens de la définition formulée dans le Code néerlandais de gouvernance

d'entreprise. Le Conseil de Surveillance estime cependant que l'association de l'expertise de chacun de ses membres est suffisante pour qu'il puisse s'acquitter de ses fonctions de contrôle dans les domaines des finances et de l'audit. (III.5.7)

Par ailleurs, certaines politiques de LYCOS Europe divergent du texte formel des dispositions spécifiques du Code néerlandais de gouvernance d'entreprise, là où la Société est d'avis, cependant, que les politiques qu'elle exerce sont en conformité avec l'esprit desdites dispositions du code. Ces divergences se manifestent dans des différences rédactionnelles entre certaines dispositions du règlement du Comité Directeur, du Conseil de Surveillance ainsi que des attributions des Comités de LYCOS Europe d'une part, et les dispositions du Code néerlandais de gouvernance d'entreprise en matière de meilleures pratiques d'autre part. S'il existe de telles différences, c'est le texte desdits règlements et desdites attributions qui prévaut. LYCOS Europe est d'avis que ces différences n'exigent pas de plus amples explications dans le présent rapport annuel et n'y sont pas exposées plus avant.

gestion des risques

Le Comité Directeur est d'avis que la gestion interne des risques et les systèmes de contrôle sont appropriés et efficaces pour une société de la taille et de la maturité de LYCOS Europe.

Le Code de gouvernance d'entreprise néerlandais spécifie les obligations légales en matière de gestion du risque d'entreprise. LYCOS Europe dispose d'un dispositif exhaustif de gestion des risques. Le Comité Directeur est chargé de veiller à ce que la Société soit en conformité avec l'ensemble des lois et des dispositions légales applicables. Il rend compte au Comité d'Audit et au Conseil de Surveillance de la gestion interne des risques et des systèmes de contrôle, et les explique. Le système de gestion des risques et de contrôle interne ne concerne pas seulement les contrôles financiers significatifs pour des rapports corrects et opportuns sur la situation financière du Groupe, mais couvre également toutes les autres opérations décisives dans la réalisation des objectifs commerciaux de la société LYCOS Europe. La gestion des risques et le contrôle interne font, au sein de LYCOS Europe, partie intégrante de la gestion commerciale.

Gestion des risques

Dans le cadre de ce programme, LYCOS Europe fait systématiquement la liste des risques importants susceptibles d'affecter la Société, quantifie et qualifie leurs effets potentiels, et détermine les leviers-clés nécessai-

res pour influencer chaque risque. Par ailleurs, certains employés se voient assigner la responsabilité de certains risques spécifiques et généraux. Ils sont chargés de surveiller les risques potentiels et veillent à la mise en pratique des mesures convenues. Le résumé ci-dessous donne une vue d'ensemble des risques significatifs auxquels la Société est exposée.

Environnement économique

LYCOS Europe, en tant qu'entreprise du secteur Internet, doit faire face à différents risques dans son environnement compétitif. Il peut s'agir de risques liés aux concurrents, au marché en général, au comportement de ses usagers ainsi qu'à la publicité et aux ventes en général. C'est la raison pour laquelle LYCOS Europe procède à des contrôles réguliers de son environnement économique et est prête, si nécessaire, à agir de manière à éviter les risques potentiels.

Risques financiers

La Société peut potentiellement être exposée aux risques liés à la performance des instruments financiers. Les principaux instruments financiers sont la trésorerie, les équivalents de trésorerie et autres placements, ainsi que les créances clients. Le principal objectif de la Société est d'assurer la sécurité de ces placements à la date de maturité. Pour y parvenir, elle effectue une sélection des contreparties bénéficiant d'une bonne évaluation de crédit et détient une majorité d'équivalents de trésorerie

et de dépôts, essentiellement auprès de banques allemandes qui sont régulièrement contrôlées par le fond de garantie du dépositaire pour s'assurer qu'elles offrent une couverture totale. De plus, la Société est exposée aux comportements de ses consommateurs en matière de paiement. Par nature, les comptes clients ne sont pas sécurisés et proviennent de revenus réalisés auprès de clients se trouvant principalement en Europe. La Société réalise des évaluations suivies de solvabilité de ses clients et dispose de réserves pour les pertes potentielles de crédit.

IT et Infrastructure

LYCOS Europe a mis en place un environnement IT standardisé, centralisé et en presque entièrement externalisé. C'est la raison pour laquelle la Société est exposée à différents risques en rapport avec sa relation de dépendance vis-à-vis de systèmes uniques pouvant engendrer des erreurs généralisées des systèmes. LYCOS Europe réduit ce risque grâce, entre autres, à des centres sécurisés de traitement des données, à l'implémentation de systèmes de sauvegarde, grâce à des coupe-feu, des scanners antivirus, des systèmes d'accès et un contrôle étendu des opérations.

Dispositions légales

La société LYCOS Europe est exposée à plusieurs risques en rapport avec les dispositions légales, comme les dispositions en matière de protection des données, les

contrats de vente, les licences et l'utilisation abusive d'informations internes. C'est la raison pour laquelle la Société dispose d'un service juridique qui lui permet d'éviter ces risques ou des risques similaires.

Risques liés au personnel

En tant que société émergente et innovante opérant dans le secteur de l'Internet, LYCOS Europe doit pouvoir compter sur un personnel hautement qualifié. Afin de réduire les pertes de compétence dues aux fluctuations de personnel qualifié, la Société offre à ses employés des programmes de prime, des systèmes de compensation basés sur les résultats obtenus et des possibilités de développement international.

Développement des produits

La mise à disposition de produit innovants et d'avant-garde constitue un facteur de succès décisif pour le développement futur de la Société. Les activités de recherche et de développement jouent un rôle majeur dans les activités Internet. Par ailleurs, les produits doivent répondre aux normes de qualité et de sécurité. LYCOS Europe réduit ce risque par sa structure d'organisation générale. Le département de gestion des produits analyse les demandes des utilisateurs et est chargé des développements de produits futurs.

Contrôle interne

La diffusion des politiques et procédures centrales qui définissent l'environnement de contrôle interne du Groupe se fait entre autres sous forme de guides et de lignes d'action communiqués au sein de la Société. Les missions de l'équipe financière et de l'équipe administrative sont clairement séparées.

Règles comptables

LYCOS Europe établit ses états financiers en conformité avec les Normes Internationales de Rapport Financier et les directives internes en matière de comptabilité. Les départements financiers de toutes les entités du Groupe sont chargés d'établir leurs états financiers locaux et les rapports correspondants. Ces informations sont transmises au département Comptabilité du Groupe qui effectue divers contrôles de cohérence avant d'utiliser ces données pour établir les états financiers consolidés de la Société et rédiger les informations financières s'y rapportant.

Facturation

Le service de facturation de la Société est chargé, entre autres, d'améliorer les procédures automatiques afin d'éviter tout risque de fraude dans le paiement des services de première qualité.

Contrôle de gestion

Des informations financières permettant de contrôler les résultats opérationnels du Groupe et de chacune de ses filiales sont présentées régulièrement à la Direction,

à savoir une fois par mois au minimum. Ces informations, alliées à d'autres informations financières, sont utilisées en vue de procéder au contrôle opérationnel et à la surveillance des risques potentiels. Le service de Contrôle de gestion de la Société procède en outre à l'analyse d'informations financières et stratégiques supplémentaires, comme par exemple les budgets et les prévisions, et communique celles-ci à la Direction du Groupe. Il accorde une attention particulière au contrôle du chiffre d'affaires. Les contrats de ventes et les livraisons y afférant, ainsi que les recettes reconnues, font l'objet d'un contrôle central effectué sur une base régulière. Par ailleurs, la comptabilité d'exploitation est également soumise à un contrôle central. Les systèmes financiers (tels que SAP R/3) relèvent de la responsabilité du service de Contrôle de gestion de la Société. Les procédures et règles ont été mises en pratique dans l'objectif de limiter les risques et les autorisations.

Approvisionnement

Le service d'approvisionnement de la Société est chargé de la surveillance et de la réalisation des investissements européens majeurs en matière de technologies de l'information (IT). Chaque acquisition est soumise au principe du double contrôle.

Trésorerie

Le service de trésorerie de la Société est chargé d'examiner les processus d'autorisation pour chaque compte bancaire du Groupe et de ses filiales. Chaque paiement doit être approuvé par le biais du double contrôle au

perspectives

minimum, et exige donc l'approbation de deux employés différents. Grâce à la planification et aux rapports de liquidité effectués chaque mois par le service de trésorerie de la Société en collaboration avec les services financiers des différentes filiales, la Direction dispose des informations nécessaires pour contrôler la situation du Groupe en matière de liquidités. Un système de regroupement des liquidités permet de procéder, sur une base régulière, au transfert de liquidités depuis les filiales sur des comptes gérés de manière centralisée. Par ailleurs, la Direction reçoit tous les mois un compte-rendu et un rapport des créances du Groupe.

Ces procédures sont régulièrement évaluées et élargies afin de garantir qu'elles tiennent compte des modifications requises.

Code de conduite

La Société a mis en place un certain nombre de règles de conduite que les employés sont tenus de respecter dans chaque pays. Il existe également un code valable pour l'ensemble du Groupe sur le traitement des informations sensibles en matière de prix et sur les délits d'initiés. LYCOS Europe poursuit son objectif global visant à intégrer la gestion des risques dans la culture, les processus et les opérations.



En 2008, nous entendons continuer à nous concentrer sur les secteurs de croissance. LYCOS Europe portera particulièrement ses efforts sur les domaines de la publicité et du commerce en ligne et œuvrera pour renverser la tendance actuelle dans ces secteurs d'activité. La Société est convaincue qu'en combinant le développement de produits créatifs et la capacité d'innovation technologique, LYCOS Europe saura se différencier des autres acteurs du marché et s'assurer un avantage durable sur la concurrence. La collaboration de LYCOS Europe à différents projets de recherche (« THESEUS », « We know it ») devrait jouer un rôle important à cet égard.

Haarlem, Pays-Bas
le 25 janvier 2008

Le Comité Directeur
LYCOS Europe N.V.

LYCOS Europe N.V.

etats financiers consolidés

pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2007

bilan consolidé de LYCOS Europe N.V.

En milliers d'euros	Annexes	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Actif			
Immobilisations corporelles	6	2 374	3 335
Immobilisations incorporelles	7,8,9	23 860	47 399
Impôts différés (actif)	25	204	190
Autres placements	10	9 803	9 951
Autres actifs immobilisés	11	486	1 292
Total des actifs immobilisés		36 727	62 167
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	74 868	70 886
Autres placements	10	72 500	12 500
Clients et autres créances	12,13	13 146	15 650
Charges constatées d'avance et autres actifs circulants	12	7,976	6,446
Actifs détenus en vue de la vente	7	0	14 528
Total de l'actif circulant		168 490	120 010
Total de l'actif		205 217	182 177
Capitaux propres et passif			
Capital social		3 123	3 123
Prime d'émission		1 588 076	1 587 049
Actions propres		(2 052)	(2 052)
Réserves légales		3 941	4 968
Ecart de conversion		(649)	1 137
Report à nouveau		(1 465 594)	(1 467 298)
Résultat non affecté		40 054	1 704
Total des capitaux propres			
– part du Groupe	16	166 899	128 631
Impôts différés (passif)	25	1 377	2 188
Provisions et autres dettes à long terme	18	8 564	14 481
Total des dettes à long terme		9 941	16 669
Dettes fournisseurs		9 223	7 992
Provisions pour restructuration	18	984	830
Autres dettes à court terme	19	18 170	22 963
Passifs détenus en vue de la vente	7	0	5 092
Total des dettes à court terme		28 377	36 877
Total des dettes		38 318	53 546
Total des capitaux propres et du passif		205 217	182 177

Les annexes font partie intégrante de ces comptes consolidés

comptes de résultat consolidés de LYCOS Europe N.V.

En milliers d'euros (sauf données relatives aux actions)		Exercice clos le 31 décembre 2007	Exercice clos le 31 décembre 2006
	Annexes		
Publicité		26 829	35 658
Services payants et commerce électronique		44 713	40 447
Autres		5 172	6 275
Chiffre d'affaires total	4	76 714	82 380
Coût des ventes	22	(36 418)	(30 219)
Marge brute		40 296	52 161
Ventes et marketing	21,22	(28 020)	(24 585)
Recherche et Développement	9,21,22	(19 289)	(16 714)
Frais généraux et administratifs	9,21,22	(39 409)	(24 852)
Autres produits d'exploitation	23	2 455	852
Perte d'exploitation		(43 967)	(13 138)
Produits financiers	24	71 753	2 419
Charges financières		(296)	(63)
Autres produits / (charges) financiers		306	(265)
Produit financier net		71 763	2 091
Bénéfice / (déficit) avant impôt		27 796	(11 047)
Impôt sur les bénéfices	25	757	(21)
Bénéfice / (déficit) net des activités poursuivies		28 553	(11 068)
Bénéfice des activités abandonnées (net après impôt)	7	11 501	12 772
Bénéfice net de la période attribuable aux porteurs de capitaux propres de la Société mère		40 054	1 704
Bénéfice / (déficit) net de base/dilué par action (euro) – opérations poursuivies	26	0,09	(0,04)
Bénéfice net de base / dilué par action (euro)	26	0,13	0,01
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation		311 576 344	311 576 344

Les annexes font partie intégrante de ces comptes consolidés

tableaux des flux de trésorerie consolidés de LYCOS Europe N.V.

En milliers d'euros	Annexes	Exercice clos le 31 décembre 2007	Exercice clos le 31 décembre 2006
Activités poursuivies			
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Bénéfice / (déficit) avant impôt		27 796	(11 047)
Ajustements :			
Dotations aux amortissements		5 495	5 977
Pertes de valeur sur les immobilisations incorporelles		20 317	2 393
Produits financiers		(71 457)	(2 356)
Autres éléments non monétaires		2 099	667
Variation des comptes clients		1 495	373
Variation des charges constatées d'avance et autres actifs circulants		(1 806)	3 661
Variation des autres actifs immobilisés		476	858
Variation des comptes fournisseurs		2 021	317
Variation des dettes à court terme		(3 260)	(1 797)
Variation des autres dettes à long terme		(6 668)	(1 949)
Intérêts reçus		5 234	2 551
Impôt versé		(516)	(129)
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles		(18 774)	(481)
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'autres actifs incorporels		(3 347)	(2 145)
Frais de recherche et développement capitalisés		(522)	(1 754)
Transfert des équivalents de trésorerie vers les autres placements	10	(60 085)	16 816
Acquisition de filiales, net de la trésorerie acquise		(504)	(17 372)
Produits de la vente d'autres placements	24	66 680	0
Flux net de trésorerie provenant des activités d'investissement		2 222	(4 455)
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement			
Variation nette de la dette à court terme		113	(2 792)
Flux net de trésorerie provenant de / (utilisé pour) les opérations d'investissement		113	(2 792)
Activités abandonnées			
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles		2 771	(3 704)
Flux net de trésorerie provenant des activités d'investissement		18 166	16 592
Flux net de trésorerie provenant des activités abandonnées		20 937	12 888
Incidence des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(516)	31
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie		3 982	5 191
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		70 886	65 695
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	10	74 868	70 886

Les annexes font partie intégrante de ces comptes consolidés

tableau de variation des capitaux propres consolidés de LYCOS Europe N.V.

En milliers d'Euros
(sauf pour les données
relatives aux actions)

	Annexes	Actions de type AA		Actions de type AB		Actions de type B	
		Nombre d'actions	EUR	Nombre d'actions	EUR	Nombre d'actions	EUR
Solde au 01/01/06		62 000 000	620	62 000 000	620	188 300 000	1 883
Mouvement des frais de recherche et développement capitalisés							
Affectation du résultat net de l'exercice précédent							
Ecart de conversion							
Ecart de conversion sur cessions							
Profit net							
Solde au 31/12/06		62 000 000	620	62 000 000	620	188 300 000	1 883
Mouvement des frais de recherche et développement capitalisés							
Affectation du résultat net de l'exercice précédent							
Pertes résultant de la conversion							
Ecart de conversion sur cessions							
Profit net							
Solde au 31/12/07	16	62 000 000	620	62 000 000	620	188 300 000	1 883

Les annexes font partie intégrante de ces comptes consolidés

Prime d'émission	Réserve légale	Actions propres	Réserve de conversion	Report à nouveau	Résultat non affecté	Total	
EUR	EUR	Nombre d'actions	EUR	EUR	EUR	EUR	
1 589 584	2 433	(723 656)	(2 052)	578	(1 447 062)	(20 236)	126 368
(2 535)	2 535						0
					(20 236)	20 236	0
				588			588
				(29)			(29)
						1 704	1 704
1 587 049	4 968	(723 656)	(2 052)	1 137	(1 467 298)	1 704	128 631
1 027	(1 027)						0
					1 704	(1 704)	0
				(847)			(847)
				(939)			(939)
						40 054	40 054
1 588 076	3 941	(723 656)	(2 052)	(649)	(1 465 594)	40 054	166 899

LYCOS Europe N.V.

annexes aux états financiers consolidés

1. principales méthodes comptables
2. nouvelles normes comptables
3. sociétés du groupe
4. information sectorielle
5. gestion des risques financiers
6. immobilisations corporelles
7. acquisition et vente de filiales
8. immobilisations incorporelles
9. tests de dépréciation
10. trésorerie, équivalents de trésorerie
et autres placements
11. autres actifs immobilisés
12. clients et autres créances
13. transactions avec les sociétés liées
14. rémunération des dirigeants clés
15. rémunération du conseil de surveillance
16. capitaux propres
17. paiements fondés sur des actions
18. provisions
19. autres dettes à court terme
20. engagements hors bilan
21. autres charges opérationnelles
22. charges de personnel
23. autres produits opérationnels
24. produits financiers
25. impôts sur les bénéfices
26. résultat par action
27. événements post clôture

1. principales méthodes comptables

LYCOS Europe N.V. (« LYCOS Europe » ou la « Société » / ISIN NL0000233195) est un des portails Internet leader en Europe, donnant accès à un réseau paneuropéen de sites Web en sept langues. La Société a débuté son activité en 1997 et les sociétés qui existaient avant 2000 ont été réorganisées en filiales de LYCOS Europe N.V. en janvier 2000. Le siège social de la Société est situé à Haarlem, Pays-Bas (LYCOS Europe N.V., Richard Holkade 36, 2033 PZ Haarlem, Pays-Bas).

Les états financiers consolidés de la Société incluent les données relatives à la Société et à ses filiales (ci-après le « Groupe »).

a) Déclaration de conformité

LYCOS Europe a préparé les états financiers consolidés conformément aux Normes Comptables Internationales (International Financial Reporting Standards) et à leurs interprétations tel que requis par l'article 4 du règlement (CE) n° 1606 / 2002 voté par le Parlement européen et le Conseil européen, le 19 juillet 2002, sur l'application des normes comptables internationales (Journal Officiel EC L 243 p.1) (« IFRS »).

b) Base de la préparation

Les états financiers sont présentés en euros, et arrondis au millier le plus proche. Les principes comptables présentés ci-dessous ont été appliqués par le Groupe, de manière systématique, à l'ensemble des périodes présentées dans ces états financiers consolidés.

La préparation d'états financiers en conformité avec les IFRS nécessite de la part de la Direction des décisions, des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des principes comptables ainsi que les valeurs des actifs, des passifs, des produits et des charges inscrits dans les comptes. Les estimations et les hypothèses afférentes sont basées sur des expériences passées ainsi que sur d'autres facteurs divers, considérés comme raisonnables en fonction des circonstances, et dont les résultats constituent la base des appréciations retenues sur les valeurs nettes comptables des actifs et passifs, qui ne sont pas clairement mis en évidence par d'autres sources. Les montants définitifs pourraient différer de ces estimations.

Des décisions et des estimations sont principalement requis pour :

- les tests de dépréciation
- la détermination des compléments de prix
- les impôts différés

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont révisées de manière continue. L'impact de la révision d'une estimation comptable est comptabilisé dans la période au cours de laquelle l'estimation est revue si celle-ci affecte uniquement la période concernée, ou bien sur la période de la révision et les périodes futures si cette dernière affecte à la fois les périodes actuelle et futures.

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base des coûts historiques.

c) Principes de consolidation

Les états financiers consolidés de la Société comprennent l'ensemble des filiales dont elle a le contrôle. Un contrôle existe lorsque la Société dispose du pouvoir, directement ou indirectement, de décider des politiques financières et opérationnelles d'une entité dans le but de tirer des bénéfices de ses activités. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date de la prise de contrôle et jusqu'à la date à laquelle le contrôle prend fin.

Les soldes intragroupe, les gains et pertes non réalisés, ou encore les produits ou charges liés aux transactions réalisées entre les entités du Groupe sont éliminés au moment de la préparation des états financiers consolidés. Les gains non réalisés issus de transactions avec des sociétés affiliées sont éliminés à hauteur de la participation du Groupe dans les entités concernées. Les pertes non réalisées sont éliminées de la même manière, mais uniquement si aucune perte de valeur n'est démontrée.

d) Devise étrangère

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de ces transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à leur date d'entrée dans le bilan sont convertis en euros au taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant des opérations de conversion sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Les actifs et passifs issus d'opérations réalisées à l'étranger, incluant les écarts d'acquisition (goodwill) et les ajustements à la juste valeur résultant de la consolidation, sont convertis en euros aux taux de change en vigueur à leur date d'entrée dans le bilan. Les produits et les charges relatifs à des opérations réalisées à l'étranger sont convertis en euros aux taux proches de ceux en vigueur au moment de la réalisation de la transaction. Les différences de change résultant du recalcul de la conversion sont comptabilisés directement dans un poste clairement identifié au sein des capitaux propres, appelé réserve de conversion. Lorsqu'une filiale est vendue, la réserve de conversion correspondante est libérée et reportée dans le compte de résultat.

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés et des dépréciations. Lorsque les composants des immobilisations corporelles ont des durées de vie résiduelles différentes, ils sont comptabilisés comme des éléments distincts.

Un équipement en crédit-bail est inscrit à l'actif lorsque les termes du contrat de crédit-bail spécifient que la Société conserve l'essentiel des risques et avantages économiques liés à l'équipement en question. Les risques et avantages sont supportés par le locataire si, entre autres, la valeur actuelle des loyers minimaux est au moins substantiellement équivalente à la valeur de marché de l'actif loué. Les équipements comptabilisés en crédit-bail sont enregistrés à la plus faible des valeurs suivantes : la juste valeur et la valeur actualisée des loyers, déduction faite des amortissements cumulés, et calculés sur les durées de vie estimées des équipements ou sur la durée du contrat de bail si celle-ci est plus courte.

La dotation aux amortissements est enregistrée dans le compte de résultat de manière linéaire sur la durée de vie estimée des immobilisations corporelles. Les durées de vie estimées sont les suivantes :

Matériel informatique	: 2–3 ans
Agencement et mobilier / installations	: 3–10 ans
Autres immobilisations corporelles	: 3–5 ans

f) Immobilisations incorporelles

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode du coût d'acquisition. Le goodwill (écart d'acquisition) résulte de l'acquisition de filiales. Concernant les acquisitions intervenues depuis le 1^{er} janvier 2004, le goodwill représente la différence entre le coût de l'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis. Concernant les acquisitions antérieures à cette date, le goodwill est inclus sur la base de ses coûts estimés, ce qui correspond aux montants comptabilisés conformément à l'application des normes comptables antérieures (GAAP). Conformément aux exemptions établies par la norme IFRS 1, la classification et le traitement comptables des regroupements d'activités intervenus avant le 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été révisés dans le cadre de la préparation du bilan IFRS d'ouverture du Groupe au 1^{er} janvier 2004. Le goodwill est comptabilisé au coût d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des dépréciations cumulées. Le goodwill est affecté à un groupe d'unités génératrices de trésorerie et n'est plus amorti, mais fait l'objet d'un test annuel pour identifier d'éventuelles pertes de valeur. Le dernier test a été réalisé au 30 juin 2007.

Les coûts des activités de recherche menées dans la perspective d'obtenir de nouvelles connaissances scientifiques et techniques sont comptabilisés dans le compte de résultat au poste des charges.

Les coûts des activités de développement, d'amélioration des sites Internet et des systèmes associés de la Société, sont capitalisés si le produit ou le processus est techniquement et commercialement réalisable et si le Groupe dispose des ressources suffisantes pour mener les développements à terme. Les coûts capitalisés comprennent les coûts directs des matériels et services, les coûts salariaux des employés affectés à ces projets au titre de la phase de développement applicatif des logiciels, ainsi que les coûts indirects de location et d'utilisation des ordinateurs de bureau. Les autres coûts de développement sont comptabilisés dans le compte de résultat dès qu'ils sont engagés. Les coûts de développement capitalisés sont comptabilisés à leur coût au fur et à mesure des dépenses, déduction faite des amortissements cumulés ainsi que des dépréciations cumulées résultant d'une perte de valeur.

Les autres actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements et des dépréciations cumulées.

La dotation aux amortissements est comptabilisée au compte de résultat de manière linéaire, sur la base des durées de vie estimées des actifs incorporels à moins que ces durées soient indéfinies. Le goodwill et les actifs incorporels dont la durée de vie est indéfinie font, au moins une fois par an, l'objet d'un test permettant d'identifier une éventuelle perte de valeur. Les autres actifs incorporels sont amortis à compter de leur date de première utilisation. Les durées de vie estimées sont les suivantes :

Licences et autres droits	: 1–10 ans
Marques	: 5–10 ans
Coûts de développement capitalisés	: 2 ans
Licence LYCOS Europe	: durée de vie indéfinie

g) Perte de valeur

Les valeurs nettes comptables des actifs du Groupe, autres que les actifs d'impôts différés, sont révisées à chaque clôture afin de déterminer s'il existe une quelconque indication que la valeur nette comptable ne pourra pas être réalisée.

Concernant le goodwill, la valeur réalisable des actifs incorporels dont la durée de vie est indéfinie et des actifs incorporels qui ne sont pas encore en service, est évaluée annuellement. Ce test de valorisation s'applique également s'il existe une indication de dépréciation. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur nette comptable d'un actif, ou de son groupe d'unités génératrices de trésorerie, excède son montant réalisable. Les charges de dépréciation exceptionnelles consécutives à cette analyse sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les charges de dépréciation exceptionnelles identifiées dans le cadre d'unités génératrices de trésorerie sont affectées dans un premier temps à la réduction de la valeur nette comptable de tout goodwill rattaché à ces unités génératrices de trésorerie (ensemble d'unités) et, dans un second temps, à la réduction de la valeur nette comptable des autres actifs affectés à l'unité (ensemble d'unités) sur une base pro ratée.

La valeur réalisable est la plus grande des deux valeurs suivantes : la juste valeur minorée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés sur la base d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les anticipations actuelles du marché au regard des évolutions monétaires et des risques spécifiques à l'actif concerné. Dans le cas d'un actif qui ne génère pas de flux de trésorerie entrants propres, la valeur réalisable est déterminée au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle cet actif se rattache. La valeur réalisable des créances du Groupe comptabilisées à la valeur nette est calculée sur la base de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs, sur la base d'un taux d'actualisation correspondant au taux d'intérêt effectif initial.

Une dépréciation pour perte de valeur d'un goodwill n'est pas reprise. Concernant les autres actifs, une dépréciation pour perte de valeur est reprise s'il existe un élément indiquant que la valeur de recouvrement pourrait avoir augmenté. Une dépréciation pour perte de valeur est reprise uniquement dans la mesure où la valeur nette comptable de l'actif n'excède pas la valeur nette comptable qui aurait été déterminée, nette des dépréciations et amortissements, si aucune dépréciation n'avait été comptabilisée.

h) Impôt sur les sociétés

L'impôt sur le bénéfice ou la perte de l'exercice comprend l'impôt exigible ainsi que l'impôt différé. L'impôt sur les sociétés est comptabilisé dans le compte de résultat.

L'impôt exigible correspond à l'impôt réel attendu au titre du bénéfice imposable de l'exercice, calculé en fonction du taux d'impôt légal en vigueur ou du taux d'impôt légal attendu à la clôture, et à tout ajustement de l'impôt dû au titre des périodes antérieures.

L'impôt différé est calculé selon l'approche bilancielle qui permet des différences temporaires entre les valeurs nettes comptables des actifs et des passifs à des fins de reporting financier d'une part et les valeurs utilisées pour l'imposition d'autre part. Les différences temporaires suivantes ne sont pas prises en compte : écart d'acquisition (goodwill) non déductible fiscalement, comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'affecte ni le résultat comptable, ni le bénéfice imposable, et les différences liées aux participations dans des filiales, dans la mesure où elles ne seront probablement pas annulées dans un futur proche. Le calcul de l'impôt différé est basé sur le degré de probabilité de recouvrement ou de paiement de la valeur nette comptable des actifs et des passifs, en utilisant le taux d'imposition légal en vigueur ou le taux d'imposition attendu à la clôture.

Un impôt différé actif est comptabilisé uniquement dans la mesure où il est probable que les bénéfices imposables futurs permettront l'utilisation de ce dernier. Les impôts différés actifs sont provisionnés lorsque la réalisation de bénéfices sur l'impôt devient improbable.

i) Capital social

Prime d'émission

La prime d'émission consiste en la partie des produits d'émission des actions excédant la valeur nominale des actions.

Actions propres

Lors d'un rachat d'actions de la Société par elle-même, le montant payé, incluant les frais directement rattachés, est reconnu comme une variation de capitaux propres. Les actions rachetées sont comptabilisées en actions propres et présentées en déduction des capitaux propres.

Réserve légale

Le Code Civil Néerlandais impose la constitution de réserves légales pour la capitalisation des dépenses de développement interne. Ces réserves sont déduites de la prime d'émission.

Réserve de conversion

La réserve de conversion comprend l'ensemble des différences de change résultant de la conversion des états financiers de filiales étrangères dont la monnaie de référence n'est pas celle de la Société.

j) Avantages au personnel

Les plans de souscription d'options mis en place par le Groupe permettent à ses salariés d'acquérir des actions de la Société. Aucune charge de rémunération n'a été comptabilisée au titre des options accordées avec un prix d'exercice égal ou supérieur à la valeur de marché, conformément aux règles d'exemption définies par la norme IFRS 1.

k) Instruments financiers

Les instruments financiers non dérivés comprennent les créances commerciales, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les dettes commerciales, titres de capitaux propres et les emprunts et dettes financiers. Les instruments financiers non-dérivés sont reconnus initialement à la juste valeur majorée, pour les instruments financiers non-évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables, aux exceptions décrites plus bas.

Un instrument financier est comptabilisé si la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés si les droits contractuels de la Société sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou si elle transfère l'actif financier à une autre entité sans conserver le contrôle ou les risques et avantages de l'actif. Les achats et ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle la Société s'engage à acheter ou vendre l'actif. Les passifs financiers sont décomptabilisés si les obligations contractuelles de la Société sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes bancaires et les dépôts à vue. Les dépôts avec une maturité initiale supérieure à trois mois sont repris sous la dénomination d'autres placements. Les dépôts avec une maturité résiduelle inférieure à douze mois à partir de la date de clôture sont classés dans les actifs circulants. Les dépôts avec une maturité résiduelle de plus de douze mois à la date de clôture du bilan sont classés dans les actifs immobilisés.

Les créances clients et les autres créances sont comptabilisées à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Par nature, les comptes clients ne sont pas sécurisés et proviennent de revenus réalisés auprès de consommateurs se trouvant principalement en Europe.

Les dettes fournisseurs et les autres dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les découverts bancaires qui sont remboursables sur demande et qui sont intégrés totalement dans la gestion de trésorerie de la Direction, sont inclus dans la trésorerie et équivalents de trésorerie dans le cadre du tableau des flux de trésorerie. Le profit ou la perte issue d'une évaluation à la juste valeur est comptabilisée immédiatement au compte de résultat. Le produit financier est reconnu au fur et à mesure dans le compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

l) Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe fait l'objet, au cours de cet exercice, d'une obligation d'origine légale ou implicite résultant d'un événement passé, et que l'extinction de cette obligation entraîne une sortie de ressource probable, dont le montant peut être estimé de manière fiable. Lorsque l'effet de l'évolution de valeur de la monnaie est significatif, le montant de la provision est actualisé à un taux avant impôt qui reflète les anticipations actuelles du marché et, si approprié, les risques spécifiques relatifs aux dettes.

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a approuvé un plan de restructuration détaillé et formalisé, et que la restructuration a débuté ou bien a été annoncée publiquement. Les charges opérationnelles futures ne sont pas provisionnées.

m) Détermination du revenu

Le Groupe génère des revenus issus de ses prestations de services. Les revenus générés par la Société proviennent de la publicité, des services payants, du commerce électronique et des autres revenus.

Revenus publicitaires

Les revenus publicitaires proviennent de contrats et de paiements effectués par les partenaires commerciaux en contrepartie de l'insertion de bannières bien visibles et d'espaces publicitaires sur les sites de la Société. Les contrats de la Société prévoient un prix fixe ou variable pour un certain nombre de pages vues (accès aux pages Internet présentant la publicité) ou de renvois vers d'autres sites Internet. Les revenus publicitaires sont reconnus à l'avancement de la réalisation de la prestation à la date de clôture de l'exercice, ou sur la période pendant laquelle la publicité est présentée. L'état d'avancement est déterminé par la comparaison entre le nombre de pages vues livrées et le nombre de pages vues prévues au contrat.

Revenus issus des services payants et du commerce électronique

Les revenus issus des services payants et du commerce électronique correspondent aux montants facturés par les internautes pour l'accès à certains produits de la Société, à des commissions sur le chiffre d'affaires réalisé par les partenaires au travers des sites de la Société, ainsi que sur la vente de biens sur Internet. Les revenus issus des services payants et du commerce électronique sont reconnus à la date de livraison de la prestation.

Autres revenus

Les autres revenus sont pour l'essentiel les revenus issus des services d'interconnexion et des licences et sont reconnus à la date de la livraison de la prestation.

Transactions d'échanges

Les revenus issus des transactions d'échange ont été valorisés sur la base des transactions monétaires de même nature conformément à la norme SIC 31. Les revenus publicitaires issus des opérations d'échange sont comptabilisés de la même manière que les revenus publicitaires. Au cours des exercices 2007 et 2006, les revenus issus des opérations d'échange ont représenté moins de 5 pour cent des revenus totaux.

n) Subventions gouvernementales

Les subventions gouvernementales sont initialement comptabilisées au bilan en produit constaté d'avance lorsque leur versement est probable et que le Groupe remplira les conditions qui y sont rattachées. Les subventions visant à rémunérer le Groupe au titre des charges engagées ou des coûts d'acquisition d'un actif, sont comptabilisées en autres produits opérationnels dans le compte de résultat.

o) Charges

Le coût des ventes correspond aux coûts associés à la production et à l'exploitation des sites de la Société. Ces coûts comprennent principalement les coûts relatifs à la production interne des contenus, les montants versés pour l'achat de contenus à des tiers, les frais d'accès à Internet, l'amortissement des noms de marque et des droits de licence, ainsi que les amortissements et dépréciations liés au centre de données de la Société, les frais d'hébergement, les autres frais de réseau et les charges de rémunération.

Les coûts autres que les coûts des ventes, sont ventilés par fonction entre : Ventes et marketing, Recherche et Développement et Frais généraux et administratif.

p) Information sectorielle

Un secteur est une composante identifiable de l'activité du Groupe, qui assure la fourniture de produits (secteur d'activité), ou de produits ou de services au sein d'un environnement économique spécifique (secteur géographique), sujet à des risques et avantages économiques qui diffèrent d'un secteur à l'autre.

Afin d'identifier les différents secteurs d'activité du Groupe, les principales sources et natures génératrices de risques et d'avantages économiques pour la Société, ainsi que leur nature, devront être sélectionnées. Les risques et les avantages économiques de LYCOS Europe sont affectés par les différences qui prévalent à la fois au sein des zones géographiques, et par celles relatives aux unités opérationnelles. Le reporting interne du Groupe est basé aussi bien sur les structures régionales que sur une approche par unité opérationnelle.

La Direction estime que le choix des secteurs géographiques comme secteur primaire, reflète au mieux l'approche actuelle par les risques du Groupe. Les unités opérationnelles ont ainsi été définies comme secteur secondaire.

Les secteurs géographiques sont déterminés par le pays au sein duquel chaque entité juridique exerce son activité opérationnelle. Les secteurs d'activités suivants ont été définis : Portail & Recherche, Communication & Communautés, Hébergement & Noms de Domaines et Commerce électronique.

q) **Activité abandonnée**

Une activité abandonnée est une composante de l'activité du Groupe qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte dont le Groupe s'est séparé, qui est classée comme détenue en vue de la vente ou qui est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente. Le classement en activité abandonnée intervient lors de la cession ou quand l'activité remplit les critères de détention en vue de la vente. Quand une activité est classée en activité abandonnée, le compte de résultat comparatif est ajusté comme si l'activité avait été abandonnée dès le début de la période comparative.

2. nouvelles normes comptables

De nouvelles normes et interprétations IFRS adoptées par l'International Accounting Standards Board et approuvées par la Commission européenne en 2007 n'ont pas été appliquées dans les présents états financiers consolidés même si elles concernent la Société, car elles doivent entrer en application après le 31 décembre 2007. Ces normes et interprétations sont les suivantes :

1. IAS 1 Présentation des états financiers : introduction d'une nouvelle présentation des états financiers. La norme IAS 1 qui s'appliquera obligatoirement aux états financiers de la Société en 2009 va nécessiter de modifier la présentation actuelle des états financiers de la Société. La Direction va analyser les exigences au cours de l'année 2008.
2. IFRS 8 Secteurs opérationnels : le nouveau règlement introduit « l'approche de la Direction » pour les informations sectorielles. La norme IFRS 8 qui s'appliquera obligatoirement aux états financiers 2009 de la Société nécessite la divulgation d'informations sectorielles fondées sur les rapports internes révisés régulièrement par le responsable des décisions opérationnelles de la Société afin d'évaluer les performances de chaque secteur d'activité et de leur allouer des ressources. Pour le moment, la Société présente les informations sectorielles en fonction de ses secteurs géographiques et de ses secteurs d'activité. La Direction étudiera en 2008 les changements induits par la norme IFRS 8 sur les informations communiquées.

3. sociétés du groupe

Les filiales de LYCOS Europe N.V., incluses dans les états financiers consolidés, sont les suivantes (participations directes et indirectes au 31 décembre 2007) :

Société	% de détection	Pays d'incorporation	Siège social
Aster-Europe Ltd.	100 %	Royaume-Uni	Birmingham
Begonia-Europe Ltd.	100 %	Royaume-Uni	Birmingham
Chrysanthemum-Europe Ltd.	100 %	Royaume-Uni	Birmingham
Dahlia-Europe Ltd.	100 %	Royaume-Uni	Birmingham
dopoly GmbH	100 %	Allemagne	Munich
Home SE AB	100 %	Suède	Stockholm
Ivy-Europe Ltd.	100 %	Royaume-Uni	Birmingham
Jubii A/S	100 %	Danemark	Copenhague
Jubii IP Ltd.	100 %	Royaume-Uni	Londres
Jubii LLC	100 %	Etats-Unis	Wilmington
Jubii Services Ltd.	100 %	Royaume-Uni	Londres
Lily-Europe Ltd.	100 %	Royaume-Uni	Birmingham
LYCOS cjsc	100 %	Arménie	Erevan
LYCOS Eastern Europe GmbH	100 %	Allemagne	Gütersloh
LYCOS Espana Internet Services SL	100 %	Espagne	Madrid
LYCOS Europe BV	100 %	Pays-Bas	Amsterdam
LYCOS Europe GmbH	100 %	Allemagne	Gütersloh
LYCOS France SARL	100 %	France	Paris
LYCOS Italia Srl	100 %	Italie	Milan
LYCOS Netherlands BV	100 %	Pays-Bas	Amsterdam
LYCOS Pro S.L.	100 %	Espagne	Madrid
LYCOS UK Ltd.	100 %	Royaume-Uni	Londres
mentasys GmbH	100 %	Allemagne	Karlsruhe
Mimosa-Europe Ltd.	100 %	Royaume-Uni	Birmingham
Nectarine-Europe Ltd.	100 %	Royaume-Uni	Birmingham
Odina Sverige AB	100 %	Suède	Stockholm
Oleander-Europe Ltd.	100 %	Royaume-Uni	Birmingham
Pangora GmbH	100 %	Allemagne	Munich
Pangora Italia Srl	100 %	Italie	Milan
Pangora LLC	100 %	Etats-Unis	Wilmington
Pangora SAS	100 %	France	Paris
Peach-Europe Ltd.	100 %	Royaume-Uni	Birmingham
Yarps Network AB	100 %	Suède	Stockholm
Yarps Network Services AB	100 %	Suède	Stockholm
Yarps Telecom Network AB	100 %	Suède	Stockholm
united-domains AG	100 %	Allemagne	Munich
YouSmile Geschenke GmbH	100 %	Allemagne	Karlsruhe

4. information sectorielle

L'information sectorielle est présentée conformément aux secteurs géographiques définis par le Groupe. La formule primaire, par secteurs géographiques, est fondée sur les structures managériales et de reporting interne du Groupe. Les prix de transferts intersectoriels sont déterminés sur la base de ceux qui prévalent dans des conditions normales du marché. La seconde répartition sectorielle, constituée par des secteurs d'activité, est basée sur la structure des unités opérationnelles du Groupe. Les résultats sectoriels comprennent des éléments directement rattachables à un secteur, ainsi que ceux qui peuvent lui être alloués sur une base raisonnable.

Secteurs géographiques	Allemagne		Suède (abandonnée ³)		France	
	Exercice clos le	Exercice clos le	Exercice clos le	Exercice clos le	Exercice clos le	Exercice clos le
	31 déc. 2007	31 déc. 2006	31 déc. 2007	31 déc. 2006	31 déc. 2007	31 déc. 2006
En milliers d'euros						
Chiffre d'affaires	47 862	51 402	(45)	42 195	9 901	12 028
Chiffre d'affaires provenant des transactions intersectorielles	24 747	27 346	1 269	2 049	718	904
Total du chiffre d'affaires	72 609	78 748	1 224	44 244	10 619	12 932
Somme du coût des ventes et des charges d'exploitation	(101 477)	(77 483)	(591)	(47 102)	(12 791)	(15 801)
Bénéfice / (déficit) des activités opérationnelles	(28 868)	1 265	633	(2 858)	(2 172)	(2 869)
Produit financier net	(987)	(130)	754	100	(41)	(161)
Profit / (déficit) net(te) d'impôt	496	89	0	329	15	15
Activités abandonnées	0	0	10 292	14 951	0	0
Bénéfice net / (déficit net) de l'exercice	(29 359)	1 224	11 679	12 522	(2 198)	(3 015)
Dont dépréciation et amortissement	(20 117)	(2 939)	(246)	(3 224)	(190)	(530)

³ L'activité suédoise est présentée comme étant abandonnée, même si Yarps Network Services AB, l'un des centres techniques de l'entreprise située en Suède, poursuit son activité.

	Allemagne		Suède (abandonnée ³)		France	
	Exercice clos le	Exercice clos le	Exercice clos le	Exercice clos le	Exercice clos le	Exercice clos le
	31 déc. 2007	31 déc. 2006	31 déc. 2007	31 déc. 2006	31 déc. 2007	31 déc. 2006
En milliers d'euros						
Actifs sectoriels	100 789	87 085	30 696	43 212	10 470	4 107
Capitaux propres sectoriels	9 695	19 554	26 741	19 572	1 595	(240)
Dettes sectorielles	91 094	67 531	3 955	23 640	8 875	4 347
Capitaux propres et dettes sectoriels	100 789	87 085	30 696	43 212	10 470	4 107
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	(8 750)	4 204	3 649	(3 222)	(1 982)	(2 338)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(2 130)	(9 292)	18 166	16 754	(14)	223
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	3 888	3 473	0	4 013	33	96

³ L'activité suédoise est présentée comme étant abandonnée, même si Yarps Network Services AB, l'un des centres techniques de l'entreprise située en Suède, poursuit son activité.

Royaume-Uni		Danemark		Autres régions et éliminations		Moins opérations abandonnées		Activités poursuivies	
Exercice clos le 31 déc. 2007	Exercice clos le 31 déc. 2006	Exercice clos le 31 déc. 2007	Exercice clos le 31 déc. 2006	Exercice clos le 31 déc. 2007	Exercice clos le 31 déc. 2006	Exercice clos le 31 déc. 2007	Exercice clos le 31 déc. 2006	Exercice clos le 31 déc. 2007	Exercice clos le 31 déc. 2006
7 645	6 052	6 045	7 810	5 261	5 078	45	(42 185)	76 714	82 380
359	437	34	215	(27 127)	(30 951)	0	0	0	0
8 004	6 489	6 079	8 025	(21 866)	(25 873)	45	(42 185)	76 714	82 380
(8 636)	(8 411)	(8 967)	(10 352)	12 752	18 806	(971)	44 825	(120 681)	(95 518)
(632)	(1 922)	(2 888)	(2 327)	(9 114)	(7 067)	(926)	2 640	(43 967)	(13 138)
(6)	35	(8)	(4)	72 334	2 373	(283)	(122)	71 763	2 091
0	0	0	0	246	(115)	0	(339)	757	(21)
0	0	0	0	0	0	(10 292)	(14 951)	0	0
(638)	(1 887)	(2 896)	(2 331)	63 466	(4 809)	(11 501)	(12 772)	28 553	(11 068)
(45)	(75)	(342)	(452)	(4 872)	(3 788)	0	2 500	(25 812)	(8 508)

Royaume-Uni		Danemark		Autres régions et éliminations		Moins opérations abandonnées		Activités poursuivies	
Exercice clos le 31 déc. 2007	Exercice clos le 31 déc. 2006	Exercice clos le 31 déc. 2007	Exercice clos le 31 déc. 2006	Exercice clos le 31 déc. 2007	Exercice clos le 31 déc. 2006	Exercice clos le 31 déc. 2007	Exercice clos le 31 déc. 2006	Exercice clos le 31 déc. 2007	Exercice clos le 31 déc. 2006
6 643	5 731	11 137	5 152	45 482	36 890	0	0	205 217	182 177
412	208	243	14	128 213	89 523	0	0	166 899	128 631
6 231	5 523	10 894	5 138	(82 731)	(52 633)	0	0	38 318	53 546
6 643	5 731	11 137	5 152	45 482	36 890	0	0	205 217	182 177
(587)	(1 848)	(2 546)	(1 876)	(5 787)	895	(2 771)	3 704	(18 774)	(481)
(7)	39	(37)	184	4 410	4 229	(18 166)	(16 592)	2 222	(4 455)
0	0	0	0	113	(2 792)	0	0	113	(2 792)
18	17	90	79	3 974	605	0	(3 921)	8 003	4 362

Secteurs d'activité	Portail et recherche, Accès, Communication et Communautés (certaines opérations abandonnées)		Hébergement et noms de domaines		Commerce en ligne	
	Exercice clos au 31 dec. 2007	Exercice clos au 31 dec. 2006	Exercice clos au 31 dec. 2007	Exercice clos au 31 dec. 2006	Exercice clos au 31 dec. 2007	Exercice clos au 31 dec. 2006
	En milliers d'euros					
Chiffre d'affaires	34 935	87 480	24 272	22 169	17 462	14 916
Actifs sectoriels	122 155	127 849	38 676	24 045	44 462	29 986
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	(14 571)	(2 278)	3 811	135	(6 469)	(2 643)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	20 910	23 828	(512)	(375)	(10)	(13 939)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	4 764	3 061	1 508	576	1 734	718
	Non alloués et éliminations		Moins opérations abandonnées		Activités poursuivies	
	Exercice clos au 31 dec. 2007	Exercice clos au 31 dec. 2006	Exercice clos au 31 dec. 2007	Exercice clos au 31 dec. 2006	Exercice clos au 31 dec. 2007	Exercice clos au 31 dec. 2006
	En milliers d'euros					
Chiffre d'affaires	0	0	45	(42 185)	76 714	82 380
Actifs sectoriels	(76)	297	0	0	205 217	182 177
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	1 226	601	(2 771)	3 704	(18 774)	(481)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	0	2 623	(18 166)	(16 592)	2 222	(4 455)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	113	(2 792)	0	0	113	(2 792)
Dépenses d'investissement	(3)	3 928	0	(3 921)	8 003	4 362

5. gestion des risques financiers

L'utilisation de ses instruments financiers expose la Société aux risques liés au crédit, aux liquidités et au marché. Ce chapitre s'intéresse à l'exposition à chacune de ces catégories de risque.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière induit par un client ou une partie à un autre instrument financier qui n'atteint pas ses obligations. Par nature, les comptes clients ne sont pas sécurisés et proviennent de revenus réalisés auprès de consommateurs se trouvant principalement en Europe. La Société réalise des évaluations suivies de solvabilité de ses clients et dispose de réserves pour les pertes potentielles de crédit. Ces réserves sont présentées à l'annexe 12. La Société a par ailleurs pour objectif de garantir la sécurité de ses investissements à leur date de maturité. Pour y parvenir, elle effectue une sélection des contreparties bénéficiant d'une bonne évaluation de crédit et détient une majorité d'équivalents de trésorerie et de dépôts, essentiellement auprès de banques allemandes qui sont régulièrement contrôlées par le fond de garantie du dépositaire pour s'assurer qu'elles offrent une couverture totale.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque encouru par la Société de ne pas pouvoir faire face à ses obligations si elles arrivent à échéance. LYCOS Europe s'assure par des prévisions de trésorerie bihebdomadaires qu'elle dispose d'une trésorerie suffisante pour répondre à ses obligations financières. L'annexe 10 présente la maturité de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et de chacune des catégories d'investissement de la Société.

Risque du marché

Le risque du marché correspond au risque encouru par les revenus de la Société en cas de modifications des prix du marché (par exemple, des écarts de change). Le risque monétaire de LYCOS Europe tient principalement aux ventes et aux acquisitions libellées dans une monnaie autre que la monnaie de référence concernée de la Société et de ses filiales ; la monnaie de référence principale est l'euro (EUR), mais d'autres monnaies sont également utilisées, comme le dram arménien (AMD), la couronne danoise (DKK), la livre britannique (GBP), la couronne suédoise (SEK) et le dollar américain (USD). LYCOS Europe cherche à limiter ces risques en évitant ces transactions. Quant aux contrats importants pour lesquels ce risque ne peut pas être évité, il est couvert par des contrats à terme.

6. immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, incluant les équipements en location financement, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, déduction faite des frais de fabrication et d'acquisition. Ces immobilisations se constituent de la manière suivante :

En milliers d'euros	Matériel informatique	Agencement et mobilier / installations	Autres immobili- sations corporelles	Total
Coût d'acquisition ou de fabrication				
Solde au 1^{er} janvier 2006	21 643	4 192	0	25 835
Acquisitions, variation de périmètre	155	98	6	259
Acquisitions, autres	1 341	94	0	1 435
Cessions	(1 262)	(1)	0	(1 263)
Transfert vers actifs détenus en vue de la vente	(1 653)	(584)	0	(2 237)
Autres	(167)	(3)	0	(170)
Effets des variations des taux de change et devises étrangères	(1 263)	(8)	0	(1 271)
Solde au 31 décembre 2006	18 794	3 788	6	22 588
Acquisitions, autres	1 089	263	0	1 352
Cessions	(2 500)	(898)	0	(3 398)
Autres	151	(14)	(6)	131
Effets des variations des taux de change et devises étrangères	(412)	(73)	0	(485)
Solde au 31 décembre 2007	17 122	3 066	0	20 188
Amortissements et dépréciations				
Solde au 1^{er} janvier 2006	(19 434)	(2 581)	0	(22 015)
Charge d'amortissement	(1 512)	(388)	0	(1 900)
Cessions	2 634	107	0	2 741
Transfert vers actifs détenus en vue de la vente	1 597	508	0	2 105
Autres	24	28	0	52
Effets des variations des taux de change et devises étrangères	(228)	(8)	0	(236)
Solde au 31 décembre 2006	(16 919)	(2 334)	0	(19 253)
Charge d'amortissement	(1 109)	(325)	0	(1 434)
Cessions	1 969	556	0	2 525
Autres	17	(143)	0	(126)
Effets des variations des taux de change et devises étrangères	403	71	0	474
Solde au 31 décembre 2007	(15 639)	(2 175)	0	(17 814)
Valeurs comptables				
Solde au 1 ^{er} janvier 2006	2 209	1 611	0	3 820
Solde au 1 ^{er} janvier 2007	1 875	1 454	6	3 335
Solde au 31 décembre 2007	1 483	891	0	2 374

7. acquisition et vente de filiales

united-domains

Le 13 janvier 2004, LYCOS Europe N.V. a acquis l'ensemble des actions d'united-domains AG, une société allemande spécialisée dans l'enregistrement mondial des noms de domaines. En plus d'un prix d'achat fixe de 5,9 millions d'euros, LYCOS Europe N.V. a également accepté de payer au cédant un complément de prix basé le nombre de nouveaux domaines enregistrés en « .eu ». Un premier complément de 1,7 million d'euros a été payé en août 2006 et ajusté en 2007. Durant les trois premiers mois de l'année 2007, une nouvelle somme de 0,5 million d'euros a été versée, portant le goodwill à 6,3 millions d'euros.

mentasys

Le 15 novembre 2006, Pangora GmbH, une filiale indirecte détenue à 100 pour cent par LYCOS Europe N.V., a acquis l'intégralité du capital de mentasys GmbH, un prestataire de services allemand spécialisé dans les solutions de commerce électronique. Le prix d'acquisition de 30 millions d'euros comprenait une contrepartie conditionnelle d'un montant de 14 millions d'euros basée sur les performances financières de l'entreprise de 2007 à 2009. Sur la base des prévisions les plus récentes, la provision affectée à cette contrepartie conditionnelle a été abaissée de 5,5 millions d'euros et ainsi ramené à 8,4 millions d'euros, portant le goodwill total à 5,9 millions d'euros.

Activité suédoise

Au cours de l'exercice 2006, LYCOS Europe a cessé les activités de portail et d'accès Internet en Suède. Par conséquent, LYCOS Europe a vendu les activités de portail suédoises ainsi que la marque déposée Spray, le 29 septembre 2006, pour un montant total de 150 millions de SEK (16,2 millions d'euros à la date de la transaction), et a cédé les activités de portails suédoises, le 23 novembre 2006, pour un montant total de 172,0 millions de SEK (18,9 millions d'euros à la date de la transaction). La cession des activités d'accès Internet en Suède a été clôturée en janvier 2007.

En milliers d'euros	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Résultat lié aux opérations abandonnées		
Chiffre d'affaires	(45)	42 185
Charges	222	(44 825)
Autres	749	0
Résultat lié à l'activité	926	(2 640)
Produit financier net	283	122
Charge d'impôt	0	339
Bénéfice / (perte) après impôts mais avant profit lié à la vente	1 209	(2 179)
Gain sur cession d'activités abandonnées	10 292	14 951
Bénéfice pour la période considérée	11 501	12 772

8. immobilisations incorporelles

Le goodwill est comptabilisé au coût d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des dépréciations cumulées.

Le 30 juin 2007, LYCOS Europe a procédé à son test annuel de perte de valeur des goodwills acquis lors de regroupement d'entreprises. A la suite de ce contrôle, LYCOS Europe a enregistré une dépréciation pour perte de valeur de 17,6 millions d'euros, dont 15,0 millions d'euros pour le goodwill de mentasys GmbH et 2,6 millions pour celui de Pangora SAS. Pour de plus amples détails sur le goodwill et le test de perte, cf. annexes 7 et 9.

Le 17 juillet 2007, LYCOS Europe a conclu un nouvel accord de licence avec Lycos, Inc. pour un montant d'environ 5,2 millions de dollars US (3,8 millions d'euros à la date de la transaction). Dans le cadre de cette licence permanente exempte de droits, les marques Lycos, mais aussi Hotbot, Tripod et Angelfire pourront être exploitées dans tous les pays européens ainsi qu'en Arménie. La licence a été reconnue comme une immobilisation incorporelle d'une durée de vie indéfinie.

Les charges d'amortissement, qui se sont élevées à 4,1 millions d'euros et à 4,2 millions d'euros pour les exercices clos respectivement au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006, sont incluses dans toutes les principales catégories de charges du compte de résultat.

En milliers d'euros	Goodwill	Licences et autres droits	Coûts de dévelop- pement capitalisés	Logiciel acquis	Total
Coût d'acquisition ou de fabrication					
Solde au 1^{er} janvier 2006	14 255	57 742	8 783	3 715	84 495
Acquisitions, variation de périmètre	26 887	2 800	2 573	32	32 292
Acquisitions, autres	0	1 008	1 703	216	2 927
Cessions	0	(5 418)	0	(29)	(5 447)
Transfert vers actifs détenus en vue de la vente	(5 293)	(5 621)	0	(123)	(11 037)
Autres	0	(3)	0	228	225
Effets des variations des taux de change et devises étrangères	0	25	51	3	79
Solde au 31 décembre 2006	35 849	50 533	13 110	4 042	103 534
Acquisitions, autres	504	4 158	1 725	264	6 651
Cessions	0	(1 388)	(3 920)	(36)	(5 344)
Autres	(5 544)	5	237	50	(5 252)
Effets des variations des taux de change et devises étrangères	0	(30)	(266)	(21)	(317)
Solde au 31 décembre 2007	30 809	53 278	10 886	4 299	99 272
Amortissements et dépréciations					
Solde au 1^{er} janvier 2006	0	(47 481)	(6 350)	(2 612)	(56 443)
Charge d'amortissement	0	(1 921)	(1 700)	(594)	(4 215)
Charge de dépréciation	0	(2 393)	0	0	(2 393)
Cessions	0	4 902	0	15	4 917
Transfert vers actifs détenus en vue de la vente	0	2 334	0	13	2 347
Autres	0	2	0	(233)	(231)
Effets des variations des taux de change et devises étrangères	0	(22)	(92)	(3)	(117)
Solde au 31 décembre 2006	0	(44 579)	(8 142)	(3 414)	(56 135)
Charge d'amortissement	0	(1 858)	(1 718)	(485)	(4 061)
Charge de dépréciation	(17 608)	(1 529)	(1 180)	0	(20 317)
Cessions	0	1 007	3 878	7	4 892
Autres	0	(68)	39	(49)	(78)
Effets des variations des taux de change et devises étrangères	0	92	178	17	287
Solde au 31 décembre 2007	(17 608)	(46 935)	(6 945)	(3 924)	(75 412)
Valeurs comptables					
Solde au 1 ^{er} janvier 2006	14 255	10 261	2 433	1 103	28 052
Solde au 1 ^{er} janvier 2007	35 849	5 954	4 968	628	47 399
Solde au 31 décembre 2007	13 201	6 343	3 941	375	23 860

9. tests de dépréciation

Goodwill

Les goodwills issus de regroupements d'entreprises ont été alloués à des unités individuelles ou à des groupes d'unités génératrices de trésorerie. Ces unités font partie d'un secteur présenté dans les informations sectorielles.

Les unités ou groupes d'unités génératrices de flux de trésorerie ont les valeurs nettes comptables de goodwill suivantes :

En milliers d'euros	Description	31 décembre 2007	31 décembre 2006
united-domains (Allemagne)	filiale	6 310	5 806
Groupe Pangora (Europe)	filiale (plusieurs)	6 891	30 043
Total Goodwill		13 201	35 849

La valeur réalisable des unités ou groupes d'unités génératrices de trésorerie présentée ci-dessous est déterminée par des calculs utilisant la juste valeur, déduction faite des coûts de vente, et la valeur d'usage selon l'approche des flux de trésorerie actualisés. Les projections de flux de trésorerie se basent sur les résultats opérationnels réels, le budget sur une période d'un an, l'analyse issue d'études de marché et l'expérience de la Direction. Les flux de trésorerie sont projetés sur une période de cinq ans, en tenant compte d'une valeur finale basée sur la performance attendue sur une période de cinq ans. La valeur nette comptable de united-domains était inférieure à sa valeur réalisable, celle du Groupe Pangora était supérieure. La Société a donc enregistré une dépréciation pour perte de valeur de 17,6 millions d'euros à la date du 31 décembre 2007.

Le tableau ci-dessous présente les principales hypothèses moyennes utilisées :

	Hypothèses clés	Taux d'actualisation (en %, après impôt)
united-domains (Allemagne)	Chiffre d'affaires (ventes de noms de domaine)	12,5
Groupe Pangora (Europe)	Chiffre d'affaires (redirections)	12,5

Autres immobilisations incorporelles

Durant l'exercice 2007, le développement du nombre de pages vues du site www.fireball.de a conduit la Société à réestimer la valeur réalisable de la marque Fireball. Cette réévaluation a constaté une valeur réalisable de 0,0 million d'euros. La valeur comptable de la marque Fireball étant supérieure à sa valeur réalisable, une dépréciation exceptionnelle de 1,5 million d'euros a été comptabilisée.

Au cours de l'exercice 2007, LYCOS Europe a remplacé certains produits développés en interne. Suite à ces abandons, la Société a évalué leur valeur d'usage ; elle équivalait à leur valeur réalisable et représentait au total 0,0 million d'euros. LYCOS Europe a donc enregistré une dépréciation supplémentaire pour perte de valeur d'un montant de 1,2 million d'euros à la date du 31 décembre 2007.

10. trésorerie, équivalents de trésorerie et autres placements

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les autres placements se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros	31 décembre	31 décembre
	2007	2006
Trésorerie	12 124	45 951
Équivalents de trésorerie	62 744	24 935
Autres placements à moins d'un an	72 500	12 500
Autres placements à plus d'un an	9 803	9 951
Total	157 171	93 337

Des montants de 7,3 et 9,8 millions d'euros sont bloqués respectivement au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006. Un montant de 4,8 millions d'euros de la trésorerie bloquée constitue des actifs immobilisés au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006.

La trésorerie se compose de soldes bancaires et de dépôts, les équivalents de trésorerie sont des dépôts à court terme avec une maturité d'origine et résiduelle de moins de trois mois et les autres placements sont constitués de dépôts avec une maturité de plus de 12 mois. Les intérêts sur les dépôts à court terme sont calculés avec des taux d'intérêt fixes. Les intérêts des dépôts à long terme sont calculés avec des taux d'intérêt variables et fixes. Les contrats avec des taux fixes représentent 4,8 millions d'euros et ceux à taux variable 5,0 millions d'euros.

11. autres actifs immobilisés

Les autres actifs immobilisés se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros	31 décembre	31 décembre
	2007	2006
Dépôts de loyers	336	719
Participations financières	134	570
Autres	16	3
Total	486	1 292

Au 31 décembre 2007, les participations financières se composent de la filiale sans activité Bottnia Internet Provider AB (« BIP AB ») qui a été reclassée comme instrument financier disponible à la vente suite à une modification de son contrôle, elle-même provoquée par une baisse du pourcentage de détention. Auparavant, BIP AB était répertoriée comme une entité entièrement consolidée.

12. clients et autres créances

Les créances provenant de livraisons et de services ainsi que les autres éléments d'actif se répartissent comme suit :

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
En milliers d'euros		
Créances clients, brut	16 366	19 167
Moins dépréciation pour dette douteuse	(3 244)	(3 548)
Créances provenant de livraisons et de services vis-à-vis des parties liées	24	31
Total	13 146	15 650

Les dépenses pour dettes douteuses reportées dans le compte de résultat représentent 1,1 million d'euros pour l'exercice 2007 et 0,3 million d'euros pour l'exercice 2006.

L'échéance des créances client est la suivante :

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
En milliers d'euros		
Créances clients sans retard de paiement	5 628	7 713
Créances clients avec retard de 0 à 30 jours	2 738	4 154
Créances clients avec retard de 30 à 90 jours	1 097	974
Créances clients avec retard de plus de 90 jours	4 828	5 102
Créances clients au titre d'opérations d'échange	2 075	1 224
Total	16 366	19 167

Les charges constatées d'avance et les autres créances se décomposent de la manière suivante :

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
En milliers d'euros		
Dépôts de loyers	141	249
Délimitation active des comptes encore non soldés (à court terme)	630	944
Recettes anticipées	2 914	3 521
Autres créances à court terme	4 291	1 732
Total	7 976	6 446

13. transactions avec les sociétés liées

La Société a réalisé diverses transactions avec des sociétés liées, à savoir Telefónica SA, Bertelsmann AG et leurs filiales, dont des transactions de ventes et d'achats. Ces transactions sont comptabilisées dans des comptes séparés et sont généralement soldées dans les trente jours qui suivent la transaction. Les montants facturés sont établis de façon à correspondre approximativement à la juste valeur.

Les dettes et créances relatives aux sociétés liées se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros	31 décembre	31 décembre
	2007	2006
Créances vis-à-vis des sociétés liées		
Autres créances (Bertelsmann AG)	24	31
Créances vis-à-vis des sociétés liées	24	31
Dettes vis-à-vis des sociétés liées		
Autres dettes (Telefónica SA)	53	53
Autres dettes (Bertelsmann AG)	2 306	72
Dettes vis-à-vis des sociétés liées	2 359	125

Le tableau ci-dessous résume le montant des transactions réalisées par la Société avec les parties liées :

En milliers d'euros	Exercice clos au	Exercice clos au
	31 décembre	31 décembre
	2007	2006
Recettes	838	999
Dépenses	(2 302)	(2 585)
Total net	(1 464)	(1 586)

14. rémunération des dirigeants clés

Les salaires fixes et les primes annuelles pour les exercices 2007 et 2006 des dirigeants clés étaient les suivants :

En milliers d'euros	Salaires fixes annuels		Primes	
	2007	2006	2007 ⁵	2006 ⁶
Avantages à court terme accordés aux salariés	976	833	189	174
Total	976	833	189	174

⁵ Estimation / provision basée sur les résultats réalisés en 2007, dont le calcul final et le paiement auront lieu sur 2008.

⁶ Primes payées en 2007, basées sur des résultats réels en 2006.

Avantages incitatifs à long terme

Des options de souscription d'actions, constituant des avantages à long terme, sont accordées aux dirigeants clés, conformément au plan d'options présenté en annexe 17. Les options de souscriptions d'actions accordées sont les suivantes :

Date d'émission	Prix d'exercice en euros	En circulation au 31 décembre 2006	Options exercées	Options annulées et caduques	En circulation au 31 décembre 2007	Date d'expiration
21 mars 2000	28,80	145 000	–	(145 000)	0	20 octobre 2007
5 juin 2000	15,90	90 000	–	(50 000)	40 000	4 juin 2008
20 décembre 2000	6,16	170 000	–	(25 000)	145 000	19 décembre 2008
Total		405 000		(220 000)	185,000	

Actions

Christoph Mohn détient 8 333 actions de la Société. Christoph Mohn Internet Holding GmbH (détenue à 100 pour cent par Christoph Mohn) détient 37 730 000 actions de la Société au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006.

15. rémunération du conseil de surveillance

Rémunération

Les membres du Conseil de Surveillance n'ont reçu au titre de leur fonction aucune rémunération au cours des exercices 2007 et 2006. Les anciens membres du Conseil de Surveillance n'ont perçu aucune rémunération au cours des exercices 2007 et 2006.

Options / Actions

Aucune option de souscription d'actions n'a été attribuée ou acquise par les membres du Conseil de Surveillance. Aucun membre du Conseil de Surveillance de LYCOS Europe N.V. ne détient d'action de la Société.

16. capitaux propres

Capital social émis

Les actions de type AA et AB de la Société ont été émises et répertoriées comme actions nominatives. Des droits de vote et de nomination spécifiques sont rattachés à ces actions. Seuls les porteurs d'actions nominatives de type AA et AB peuvent décider des nominations de membres du Comité Directeur et du Conseil de Surveillance ainsi que du Président et du Vice-président du Conseil de Surveillance.

Les actions de type AA ont une valeur nominale de 0,01 euro. Sur les 250 000 000 actions autorisées, 62 000 000 sont émises et en circulation au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006. Ces actions sont détenues par la société LE Holding Corp., entièrement détenue par Telefónica SA.

Les actions de type AB ont une valeur nominale de 0,01 euro. Sur les 250 000 000 actions autorisées, 62 000 000 sont émises et en circulation au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006. Ces actions sont détenues par Bertelsmann Internet Holding (24 347 400), Fireball Internet GmbH (14 260 000) et Christoph Mohn Internet Holding GmbH (23 392 600), également premiers actionnaires et cofondateurs de la Société.

Les actions de type B ont une valeur nominale de 0,01 euro. Sur les 500 000 000 actions autorisées, 188 300 000 étaient émises au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006. Au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006, 187 576 344 actions étaient en circulation.

Résultat non affecté

L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires sera amenée à approuver l'affectation, aux autres réserves / report à nouveau, du bénéfice net 2007 pour la période attribuable aux porteurs de capitaux propres de la Société d'un montant de 40 054 mille euros.

17. paiements fondés sur des actions

Au cours de l'exercice 2000, la société a approuvé un plan d'options de souscriptions d'actions (« le plan ») qui prévoit l'attribution par la Société d'un maximum de 10 millions d'options d'achat d'actions de la Société. Les options sont généralement attribuées pour une période de huit ans.

Ces options ont été accordées aux salariés dans le but de constituer une motivation complémentaire aux rémunérations habituelles. La Direction a ainsi exprimé son intention d'accroître l'identification des salariés à la Société. Au 31 décembre 2007, la valeur d'exercice minimale de l'action s'élevait à 1,83 euro.

Le nombre d'options pouvant être exercées est égal au nombre d'options en circulation. Toutes les options sont dévolues au 31 décembre 2007.

Options en circulation			
Fourchette de prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2007	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée du prix d'exercice par action
		de la durée de vie contractuelle restante (en années)	
0,00 – 2,49	70 100	1,7	1,83
2,50 – 7,49	255 650	1,5	6,16
7,50 – 17,49	67 000	0,9	15,90

	Nombre d'options	Moyenne pondérée du prix d'exercice par action
Options en circulation au 1^{er} janvier 2006	851 982	13,75
Options caduques	(10 332)	0,58
Options annulées	(42 500)	7,80
Options en circulation au 31 décembre 2006	799 150	14,24
Options caduques	(237 200)	28,80
Options annulées	(169 200)	10,50
Options en circulation au 31 décembre 2007	392 750	7,05

18. provisions

Les provisions comptabilisées sont présentées ci-dessous :

En milliers d'euros	Coûts de restructuration	Autres
Solde au 1^{er} janvier 2006	1 939	3 171
Provisions enregistrées au cours de l'exercice 2006	195	13 963
Provisions utilisées au cours de l'exercice 2006	(969)	(2 653)
Provisions reprises au cours de l'exercice 2006	(335)	0
Solde au 31 décembre 2006	830	14 481
Provisions enregistrées au cours de l'exercice 2007	936	25
Provisions utilisées au cours de l'exercice 2007	(652)	(398)
Provisions reprises au cours de l'exercice 2007	(130)	(5 544)
Solde au 31 décembre 2007	984	8 564
Non courant	0	7 719
Courant	984	845

Les provisions au titre des restructurations comptabilisées au 31 décembre 2007 se composent de 0,2 million d'euros pour le programme de restructuration annoncé en 2004 et de 0,8 million d'euros pour la centralisation des opérations de commerce en ligne à Karlsruhe.

Les autres provisions comprennent l'estimation du montant dû aux anciens actionnaires de mentasys GmbH. Pour de plus amples informations sur les états financiers consolidés, cf. annexe 7.

19. autres dettes à court terme

Les autres dettes à court terme se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Provisions pour charges de personnel et charges liées	1 489	1 862
Provisions pour charges de marketing	2 147	1 697
Provisions pour honoraires	805	1 203
Produits constatés d'avance	3 220	5 383
Autres charges à payer	6 667	7 940
Autre dette financière à court terme	261	148
Autres dettes à court terme	3 581	4 730
Provisions et autres dettes à court terme	18 170	22 963

Les produits constatés d'avance sont inscrits au bilan lorsque des factures sont émises, mais que les prestations ne sont pas complètement délivrées. Les produits constatés d'avance sont comptabilisés lorsque les prestations ont été réalisées, proportionnellement à l'état d'avancement de chaque contrat.

20. engagements hors bilan

Loyer minimum et paiement des loyers

La Société a signé des baux locatifs dans les pays suivants : Allemagne, Arménie, Danemark, France, Italie, Pays-Bas et Royaume-Uni.

Les engagements futurs minimum pour lesquels aucune annulation de contrat n'est possible en vertu des baux commerciaux sont les suivants :

En milliers d'euros

Dû à 1 an	5 739
Dû entre 1 et 5 ans	16 114
Dû après 5 ans	131
Total	21 984

Litiges

La Société fait parfois l'objet de procédures judiciaires et de demandes d'indemnités dans le cours habituel de ses activités. LYCOS Europe n'a connaissance, à l'heure actuelle, d'aucune procédure judiciaire ou plainte susceptible, selon elle, d'affecter de manière significative, individuellement ou globalement, la situation financière, le compte de résultat ou les flux de trésorerie de la Société.

Indemnité et assurance

Conformément à l'Article 26.A de ses statuts, la Société doit indemniser et protéger de tout préjudice chaque membre du Conseil de Surveillance. Elle a souscrit une assurance responsabilité civile « D&O » à cette fin.

21. autres charges opérationnelles

Les autres charges opérationnelles se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros	Exercice clos au 31 décembre 2007				
	Charges courantes	Coûts de restructuration	Perte de valeur	Autres amortissements	Total
Ventes et marketing	(26 943)	(171)	0	(906)	(28 020)
Recherche et Développement	(17 118)	(563)	(1 088)	(520)	(19 289)
Frais généraux et administratifs	(19 945)	121	(19 229)	(356)	(39 409)
Total	(64 006)	(613)	(20 317)	(1 782)	(86 718)

En milliers d'euros	Exercice clos au 31 décembre 2006				
	Charges courantes	Coûts de restructuration	Perte de valeur	Autres amortissements	Total
Ventes et marketing	(24 198)	3	0	(390)	(24 585)
Recherche et Développement	(16 799)	171	0	(86)	(16 714)
Frais généraux et administratifs	(21 525)	(14)	(2 393)	(920)	(24 852)
Total	(62 522)	160	(2 393)	(1 396)	(66 151)

22. charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent de la manière suivante :

	Exercice clos au 31 décembre 2007	Exercice clos au 31 décembre 2006
En milliers d'euros		
Salaires	28 948	27 040
Charges sociales	4 792	4 644
Total	33 740	31 684

Au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006, la Société employait le nombre de collaborateurs suivant (en équivalent temps plein) :

	Exercice clos au 31 décembre 2007	Exercice clos au 31 décembre 2006
Allemagne	394	392
Arménie	214	191
France	45	50
Suède	0	21
Pays-Bas	1	1
Autres	43	59
Total	697	714

23. autres produits opérationnels

Un avenant au contrat passé avec Yahoo! a été signé par LYCOS Europe au cours de l'exercice 2004. Ce dernier s'est traduit par un paiement unique versé par Yahoo et comptabilisé au fil du temps en autres produits.

En 2007, LYCOS Europe a vendu ses activités d'accès Internet à large bande et à bande étroite en Allemagne. Le bénéfice sur transaction (respectivement 0,5 et 0,3 million d'euros) a été comptabilisé dans les autres produits opérationnels.

La Société fait également partie du consortium THESEUS. THESEUS est un programme de recherche lancé par le ministère fédéral allemand de l'Economie et des Technologies (« BMWi ») qui a pour objectif de développer une nouvelle infrastructure Internet afin d'améliorer l'usage et l'utilisation des connaissances disponibles sur le réseau. THESEUS est financé par le ministère de l'Economie et des Technologies (référence 01MQ07008). En 2007, LYCOS Europe a comptabilisé 0,3 million d'euros de subventions gouvernementales comme autres produits.

24. produits financiers

Les produits financiers se composent comme suit :

En milliers d'euros	Exercice clos au 31 décembre 2007	Exercice clos au 31 décembre 2006
Produits issus de la cession de placements disponibles à la vente	65 980	0
Revenu des intérêts	5 773	2 419
Produits financiers	71 753	2 419

Seznam

Le 2 avril 2007, LYCOS Europe a cédé son placement disponible à la vente dans la société Seznam pour un montant de 65,0 millions d'euros. Le bénéfice de 64,8 millions d'euros sur cette transaction est comptabilisé dans les produits financiers.

Best of Media

Le 11 novembre 2007, LYCOS Europe a cédé son placement disponible à la vente dans la société « BoM » pour un montant de 1,7 million d'euros. Le bénéfice de 1,2 million d'euros sur cette transaction est comptabilisé dans les produits financiers.

25. impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les sociétés comptabilisé se décompose de la manière suivante :

En milliers d'euros	Exercice clos au 31 décembre 2007	Exercice clos au 31 décembre 2006
Charges d'impôts courants	(68)	(116)
Produits d'impôts différés	825	95
Impôt sur les bénéfices	757	(21)

La différence entre l'impôt sur les sociétés et le montant calculé avec le taux d'impôt statutaire moyen de la Société et de ses filiales, soit 30,0 pour cent (34,0 pour cent en 2006), peut s'analyser comme suit :

En milliers d'euros	31 décembre	31 décembre
	2007	2006
Impôt sur les bénéfices théorique selon le taux d'imposition statutaire moyen	4 104	2 958
Effet des charges non déductibles et non taxables	9 427	(1 698)
Variation du montant des pertes reportables n'engendrant pas la reconnaissance d'impôts différés actifs	7 875	(1 281)
Changement des taux d'imposition	(20 649)	0
Impôt sur les bénéfices	757	(21)

L'impôt sur les sociétés comptabilisé se décompose de la manière suivante :

En milliers d'euros	31 décembre	31 décembre
	2007	2006
Actif d'impôts différés		
Déficits fiscaux reportables	434	547
Immobilisations corporelles	106	374
Immobilisations incorporelles	440	640
Compensation	(776)	(1 371)
Total des impôts différés actifs	204	190
Passif d'impôts différés		
Immobilisations corporelles	216	429
Immobilisations incorporelles	1 937	3 130
Compensation	(776)	(1 371)
Total des impôts différés passifs	1 377	2 188

Dans le cadre de l'évaluation du recouvrement des impôts différés, la Direction doit considérer s'il est plus probable de récupérer à court terme une partie des impôts différés seulement ou la totalité. La récupération ultime des impôts différés dépend des revenus imposables futurs générés au cours des périodes au titre desquelles ces différences temporaires deviennent déductibles. Dans le cadre de cette évaluation, la Direction prend en compte la reprise attendue des impôts différés en résultat, les projections de revenus futurs imposables ainsi que les stratégies de planning fiscal. Au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006, les reports déficitaires de la Société s'élèvent respectivement à 572,6 millions d'euros et 566,9 millions d'euros. Au 31 décembre 2007, un montant de 56,6 millions de ces reports déficitaires est soumis à une utilisation restreinte jusqu'en 2009. Mis à part 105,0 millions d'euros de reports déficitaires, l'intégralité du solde des reports déficitaires est indéfiniment reportable.

26. résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en utilisant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est similaire au résultat de base par action sauf que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est augmenté du nombre d'actions additionnelles qui seraient mises en circulation suite à l'émission d'options et d'autres instruments financiers potentiellement dilutifs. La prise en compte des options dans le calcul du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires n'a aucun effet dilutif ; par conséquent, il n'y a aucune différence entre le résultat de base par action et le résultat dilué par action.

27. événements post-clôture

LYCOS Europe N.V. a fait l'acquisition de certains actifs de W2, régie publicitaire française, pour un montant de 0,3 million d'euros. La date de réalisation de la transaction est le 1^{er} janvier 2008.

Haarlem, Pays-Bas
25 janvier 2008

Comité directeur
LYCOS Europe N.V.
Christoph Mohn

Approuvé par le Conseil de Surveillance de LYCOS Europe N.V.
Haarlem, Pays-Bas
13 février 2008

Prof. Dr. Jürgen Richter
Dr. Dieter Ulrich Bohnert
Rolf Eberhard Buch
Elías Rodríguez-Viña
Juan Rovira de Ossó
Luis Velo Puig-Durán

LYCOS Europe N.V.

comptes sociaux
(part 9 bw 2 du code civil néerlandais)

pour l'exercice clos au 31 décembre 2007

bilan social de LYCOS Europe N.V.

(avant répartition du résultat)

En milliers d'euros	Annexes	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Actifs			
Immobilisations incorporelles			
Goodwill	3	1 037	3 686
Actifs incorporels, nets	3	3 788	0
Total immobilisations incorporelles		4 825	3 686
Immobilisations corporelles			
Agencements et installations, mobilier et matériel informatique		0	3
Total immobilisations corporelles		0	3
Immobilisations financières			
Quote-part d'intérêt dans les sociétés du Groupe	4	19 175	10 795
Autres participations financières	4	0	569
Autres placements	4,5	9 803	9 803
Total immobilisations financières		28 978	21 167
Total immobilisations		33 802	24 856
Actif circulant			
Créances vis-à-vis des sociétés liées	6	12 105	55 787
Charges constatées d'avance et autres actifs		1 212	1 704
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	139 152	58 580
Total de l'actif circulant		152 469	116 071
Total de l'actif		186 272	140 927
Capitaux propres et dettes			
Capitaux propres			
Capital social émis		3 123	3 123
Prime d'émission		1 588 076	1 587 049
Actions propres		(2 052)	(2 052)
Réserve légale		3 941	4 968
Ecart de conversion		(649)	1 137
Report à nouveau		(1 465 594)	(1 467 298)
Résultat non affecté		40 054	1 704
Total capitaux propres	7	166 899	128 631
Provisions			
Quote-part d'intérêt dans les sociétés du Groupe		0	0
Total provisions		0	0
Dettes courantes			
Dettes financières à court terme		91	85
Dettes vis-à-vis des sociétés liées	6	17 808	10 287
Dettes fournisseurs		313	365
Provisions et autres dettes à court terme		1 161	1 559
Total des dettes à court terme		19 373	12 296
Total capitaux propres et dettes		186 272	140 927

Les annexes font partie intégrante de ces comptes sociaux

compte de résultat social de LYCOS Europe N.V.

En milliers d'Euros	Annexes	Exercice clos au 31 décembre 2007	Exercice clos au 31 décembre 2006
Bénéfice / (déficit) des participations dans les filiales et autres participations financières	9	(27 496)	1 354
Autres produits et charges après impôt		67 550	350
Bénéfice net		40 054	1 704

Les annexes font partie intégrante de ces comptes sociaux

tableau de variation des capitaux propres sociaux de LYCOS Europe N.V.

En milliers d'euros (sauf données relatives aux actions)	Annexes	Capital social émis		Prime d'émission	Réserve légale
		Nombre d'actions	EUR	EUR	EUR
Solde au 1^{er} janvier 2006		312 300 000	3 123	1 589 584	2 433
Mouvement des frais de recherche et développement capitalisés				(2 535)	2 535
Affectation du résultat net de l'exercice antérieur					
Bénéfice sur conversion					
Ecart de conversion sur cessions					
Bénéfice net					
Solde au 31 décembre 2006		312 300 000	3 123	1 587 049	4 968
Mouvement des frais de recherche et développement capitalisés				1 027	(1 027)
Affectation du résultat net de l'exercice antérieur					
Pertes résultant de la conversion					
Ecart de conversion sur cessions					
Bénéfice net					
Solde au 31 décembre 2007	7	312 300 000	3 123	1 588 076	3 941

Les annexes font partie intégrante de ces comptes sociaux

	Actions propres	Ecart de conversion	Report à nouveau	Résultat non affecté	Total
Nombre d'actions	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
(723 656)	(2 052)	578	(1 447 062)	(20 236)	126 368
					0
			(20 236)	20 236	0
		588			588
		(29)			(29)
				1 704	1 704
(723 656)	(2 052)	1 137	(1 467 298)	1 704	128 631
					0
			1 704	(1 704)	0
		(847)			(847)
		(939)			(939)
				40 054	40 054
(723 656)	(2 052)	(649)	(1 465 594)	40 054	166 899

LYCOS Europe N.V.

annexes aux comptes sociaux

1. principales méthodes comptables
2. acquisition et vente de filiales
3. immobilisations incorporelles
4. immobilisations financières
5. trésorerie, équivalents de trésorerie et autres placements
6. dettes et créances vis-à-vis des entités liées
7. capitaux propres
8. engagements hors bilan
9. bénéfice/(déficit) des participations dans les filiales et autres participations financières
10. impôts sur les bénéfices
11. rémunération des membres du comité directeur
12. rémunération des membres du conseil de surveillance

1. principales méthodes comptables

Le siège social de LYCOS Europe N.V. (« LYCOS Europe » ou « la Société ») est situé à Haarlem, Pays-Bas (LYCOS Europe N.V., Richard Holkade 36, 2033 PZ Haarlem, Pays-Bas).

a. Généralités

Les comptes annuels sociaux font partie intégrante des états financiers de l'exercice 2007 de LYCOS Europe N.V. L'exemption prévue en Section 402 du Livre 2 du Code Civil Néerlandais a été appliquée au regard du compte de résultat social de LYCOS Europe N.V.

b. Principes d'évaluation des actifs et passifs, et détermination du résultat

LYCOS Europe N.V. a utilisé l'option prévue par le Code Civil Néerlandais, dans la section 2:362 (8), pour définir les principes de reconnaissance et d'évaluation des actifs et dettes, et déterminer le résultat des états financiers de la Société. Dans ce cadre, les principes de reconnaissance et d'évaluation des actifs et passifs, et la détermination du résultat (ci-après dénommés principes de reconnaissance et d'évaluation des actifs et passifs) des comptes annuels sociaux de LYCOS Europe N.V. sont les mêmes que ceux appliqués pour les états financiers consolidés EU-IFRS. Les participations dans des sociétés sur lesquelles une influence notable est exercée, sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Les états financiers consolidés EU-IFRS sont préparés conformément aux normes établies par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne (ci-après dénommés EU-IFRS). Pour une description de ces principes, cf. annexe 1 des états financiers consolidés.

La part de résultat provenant des participations comprend la part de LYCOS Europe N.V. dans le résultat de ces participations. Les résultats de transactions de transferts d'actifs et de passifs entre LYCOS Europe N.V. et les sociétés dans lesquelles LYCOS Europe N.V. possède des participations, et entre ses participations entre elles, ne sont pas intégrés dans la mesure où ces transactions sont considérées comme n'ayant pas été réalisées.

2. acquisition et vente de filiales

Les acquisitions et les cessions de filiales sont expliquées dans la note 7 des annexes sur les états financiers consolidés.

3. immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Goodwill	Licences et autres droits	Logiciel acquis	Total
Coût d'acquisition ou de fabrication				
Solde au 1^{er} janvier 2006	879 553	6 649	1 860	888 062
Cessions	0	(5 249)	0	(5 249)
Solde au 31 décembre 2006	879 553	1 400	1 860	882 813
Acquisitions	0	3 788	0	3 788
Solde au 31 décembre 2007	879 553	5 188	1 860	886 601
Amortissements et dépréciations				
Solde au 1^{er} janvier 2006	(875 867)	(6 059)	(1 860)	(883 786)
Charge d'amortissement	0	(74)	0	(74)
Cessions	0	4 733	0	4 733
Solde au 31 décembre 2006	(875 867)	(1 400)	(1 860)	(879 127)
Charge de dépréciation	(2 649)	0	0	(2 649)
Solde au 31 décembre 2007	(878 516)	(1 400)	(1 860)	(881 776)
Valeurs comptables				
Solde au 31 décembre 2006	3 686	0	0	3 686
Solde au 31 décembre 2007	1 037	3 788	0	4 825

Au cours du second trimestre de 2007, LYCOS Europe a procédé au contrôle annuel de la perte de valeur des good-wills acquis lors de regroupements d'entreprises. A la suite de ce contrôle, LYCOS Europe a enregistré une dépréciation pour perte de valeur de 2,6 millions d'euros concernant le goodwill de Pangora SAS.

L'accord de licence conclu avec Lycos inc. a été comptabilisé sous les immobilisations incorporelles avec une durée indéfinie pour un montant de 3,8 millions d'euros.

Les périodes d'amortissement sont indiquées à l'annexe 1 des états financiers consolidés.

4. immobilisations financières

En milliers d'euros	Quote-part d'intérêt dans les sociétés du Groupe	Autres participations financières	Autres placements	Total
Solde au 31 décembre 2006	10 795	569	9 803	21 167
Mouvements :				
Augmentations de capital	13 812	0	0	13 812
Dividendes versés	(15 126)	0	0	(15 126)
Résultats des filiales et des sociétés mises en équivalence	(27 496)	0	0	(27 496)
Cessions	0	(569)	0	(569)
Bénéfice sur conversion	(521)	0	0	(521)
Autres	(326)	0	0	(326)
Valeur négative d'actifs nets des filiales	38 037	0	0	38 037
Solde au 31 décembre 2007	19 175	0	9 803	28 978

Les filiales incluses dans la catégorie « quote-part d'intérêt dans les sociétés du Groupe » sont présentées à l'annexe 3 des états financiers consolidés.

Les autres participations financières englobent les placements dans Seznam et BoM qui ont été cédés en 2007. Pour de plus amples informations, cf. annexe 24 des états financiers consolidés.

Pour de plus amples informations sur les autres participations financières, cf. annexe 10 des états financiers consolidés.

5. trésorerie, équivalents de trésorerie et autres placements

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et autres placements se décomposent de la façon suivante :

En milliers d'euros	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Trésorerie	6 752	26 580
Équivalents de trésorerie	59 900	19 500
Autres placements à moins d'un an	72 500	12 500
Autres placements à plus d'un an	9 803	9 803
Total	148 955	68 383

Des montants de 7,3 et 9,8 millions d'euros sont bloqués respectivement au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006. Un montant de 4,8 millions d'euros de la trésorerie bloquée constitue des actifs non courants au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006.

La trésorerie se compose de soldes bancaires et de dépôts, les équivalents de trésorerie consistent en des dépôts à court terme avec une maturité initiale de moins de trois mois et les autres placements consistent en des obligations et des dépôts.

6. dettes et créances vis-à-vis des entités liées

En milliers d'euros	31 décembre	31 décembre
	2007	2006
Créances vis-à-vis des sociétés liées	37 304	42 223
Prêt subordonné accordé aux sociétés liées	13 117	12 617
Intérêts provisionnés sur prêt subordonné	1 599	947
Dettes vis-à-vis des sociétés liées	(19 686)	(10 287)
Valeur négative d'actifs nets des filiales	(38 037)	0
Total net	(5 703)	45 500

7. capitaux propres

Capital social émis

Les actions de type AA et AB de la Société ont été émises et répertoriées comme actions nominatives. Des droits de vote et de nomination spécifiques sont rattachés à ces actions. Seuls les porteurs d'actions nominatives de type AA et AB peuvent décider des nominations de membres du Comité Directeur et du Conseil de Surveillance ainsi que du Président et du Vice-président du Conseil de Surveillance.

Les actions de type AA ont une valeur nominale de 0,01 euro. Sur les 250 000 000 actions autorisées, 62 000 000 sont émises et en circulation au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006. Ces actions sont détenues par la société LE Holding Corp., entièrement détenue par Telefónica SA.

Les actions de type AB ont une valeur nominale de 0,01 euro. Sur les 250 000 000 actions autorisées, 62 000 000 sont émises et en circulation au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006. Ces actions sont détenues par Bertelsmann Internet Holding (24 347 400), Fireball Internet GmbH (14 260 000) et Christoph Mohn Internet Holding GmbH (23 392 600), également premiers actionnaires et cofondateurs de la Société.

Les actions de type B ont une valeur nominale de 0,01 euro. Sur les 500 000 000 actions autorisées, 188 300 000 étaient émises au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006. Au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006, 187 576 344 actions étaient en circulation.

Résultat non affecté

L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires sera amenée à approuver l'affectation du bénéfice 2007 après impôts d'un montant de 40 054 mille euros aux autres réserves / report à nouveau.

Plan d'options de souscription d'actions

Au cours de l'exercice 2000, la Société a approuvé un plan d'options de souscriptions d'actions (« le plan ») qui prévoit l'attribution par la Société d'un maximum de 10 millions d'options d'achat d'actions de la Société. Les options sont généralement attribuées pour une période de huit ans. Ces options ont été accordées aux salariés dans le but de constituer une motivation complémentaire aux rémunérations habituelles. La Direction a ainsi exprimé son intention d'accroître l'identification des salariés à la Société. Les options en circulation, et celles pouvant être exercées sont détaillées à l'annexe 17 des états financiers consolidés.

8. engagements hors bilan

Garanties

La Société a émis des lettres de garantie et de soutien financier à plusieurs de ses filiales. En outre, la Société a émis plusieurs garanties à ses fournisseurs, et aux fournisseurs de ses filiales dans le cadre de ses activités ordinaires. Les garanties en cours au 31 décembre 2007 s'élèvent à 1,4 million d'euros.

Responsabilité conjointe

Conformément à l'article 403, Livre 2 du Code Civil Néerlandais, la Société assume la responsabilité conjointe pour l'ensemble des transactions juridiques réalisées par la société néerlandaise du Groupe, LYCOS Netherlands B.V.

Intégration fiscale

LYCOS Europe N.V., LYCOS Netherlands B.V. et LYCOS Europe B.V. forment une entité fiscale au titre de l'imposition statutaire. Les modalités communes stipulent que chacune des sociétés est liée au titre de l'impôt statutaire payable par l'ensemble des sociétés intégrées fiscalement.

Litiges

La Société fait parfois l'objet de procédures judiciaires et de demandes d'indemnités dans le cours habituel de ses activités. LYCOS Europe n'a connaissance, à l'heure actuelle, d'aucune procédure judiciaire ou plainte susceptible, selon elle, d'affecter de manière significative, individuellement ou globalement, la situation financière, le compte de résultat ou les flux de trésorerie de la Société.

Indemnité et assurance

Conformément à l'Article 26.A de ses statuts, la Société doit indemniser et protéger de tout préjudice chaque membre du Conseil de Surveillance. Elle a souscrit une assurance responsabilité civile « D&O » à cette fin. 26.A of the Articles of Association of the Company. For this purpose, the Company has contracted a D&O insurance.

9. bénéfice/(déficit) des participations dans les filiales et autres participations financières

Ce poste concerne la part détenue par LYCOS Europe N.V. dans les résultats issus de ses participations dont un montant de (27,5) millions d'euros (2006 : 1,4 million d'euro) concerne des sociétés du Groupe.

10. impôts sur les bénéfices

Dans le cadre de l'évaluation du recouvrement des impôts différés actifs, la Direction a considéré qu'il est plus probable qu'une partie ou bien que la totalité des impôts différés actifs ne soit pas récupérée. La récupération ultime des impôts différés dépend des revenus imposables futurs générés au cours des périodes au titre desquelles ces différences temporaires deviennent déductibles. Dans le cadre de cette évaluation, la Direction prend en compte la reprise attendue des impôts différés en résultat, les projections de revenus futurs imposables ainsi que les stratégies de planning fiscal. Au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006, les reports déficitaires de la Société s'élèvent respectivement à 83,4 millions d'euros et 83,1 millions d'euros. 83,4 millions d'euros de ces reports déficitaires expirent après 2011.

11. rémunération des membres du comité directeur

Rémunération

Chaque année, le Conseil de Surveillance fixe les rémunérations des membres du Comité Directeur. Au 1^{er} janvier 2007, la rémunération de M. Christoph Mohn a été augmentée de 2 pour cent, conformément à la politique générale de la Société, et afin de compenser l'inflation.

Salaire annuel fixe et prime sur objectifs

Dès qu'ils rejoignent le Comité Directeur, les membres du Comité Directeur perçoivent un salaire annuel fixe qui est lié à leur position au sein de la Société. Le salaire fixe annuel est révisé chaque année au 1^{er} janvier. De plus, une prime annuelle basée sur la performance est fixée et revue par le Conseil de Surveillance, postérieurement à la validation du rapport annuel pour l'exercice afférent. La prime consiste en une prime sur plan / objectifs et en un montant maximum. En 2007, la prime maximale potentielle correspondait à 36 pour cent du salaire annuel de base. Le paiement de la prime est subordonné à l'atteinte d'objectifs financiers (résultat courant avant intérêts et impôts par rapport au business plan) et stratégiques (développement des parts de marché). Pour l'exercice fiscal 2006, le montant de la prime a été fixé et payé en avril 2007. Le montant de la prime pour l'année fiscale 2007 n'a pas encore été fixé au moment où ce rapport est publié. Il sera établi par le Conseil de Surveillance en 2008.

Les salaires fixes annuels et les primes versés au titre des années 2007 et 2006 pour les membres du Comité Directeur ont été les suivants :

En euros	Salaires fixes annuels		Primes	
	2007	2006	2007 ⁷	2006 ⁸
Christoph Mohn	309 871	303 795	A déterminer	40 000

⁷ Basée sur les résultats atteints en 2007, et de ce fait déterminable et payable en 2008.

La prime pour l'année 2007 devrait se situer entre 10 000 et 40 000 euros.

⁸ Primes payées en 2007, basées sur des résultats réels en 2006.

Avantages incitatifs à long terme

Des droits de souscription d'actions, constituant des avantages incitatifs à long terme, sont accordés aux membres du Comité Directeur, conformément au plan d'options présenté en annexe 17 des états financiers consolidés. Les options actuellement détenues par Christoph Mohn (membre unique du Comité Directeur) sont présentées ci-dessous :

Date d'émission	Prix d'exercice en euros	En circulation au 31 décembre 2006	Options exercées en 2007	Options annulées et caduques	En circulation au 31 décembre 2007	Date d'expiration
21 mars 2000	28,80	145 000	–	145 000	0	20 octobre 2007
5 juin 2000	15,90	40 000	–	–	40 000	4 juin 2008
20 décembre 2000	6,16	100 000	–	–	100 000	19 décembre 2008
Total		285 000	–	145 000	140 000	

A l'exception des options mentionnées ci-dessus, les membres du Comité Directeur ne détiennent pas d'autres options de la Société.

Actions

Christoph Mohn détient 8 333 actions de la Société. Christoph Mohn Internet Holding GmbH (détenue à 100 pour cent par Christoph Mohn) détient 37 730 000 actions de la Société au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006.

Rémunération globale

Le montant total des rémunérations versées aux membres du Comité Directeur (incluant les engagements de retraite et autres avantages) s'est élevé à 0,4 million d'euros en 2007 (2006 : 0,4 million d'euros). Les anciens membres du Comité Directeur n'ont perçu aucune rémunération au titre des exercices 2007 et 2006.

12. rémunération des membres du conseil de surveillance

Rémunération

Les membres du Conseil de Surveillance n'ont reçu au titre de leur fonction aucune rémunération au cours des exercices 2007 et 2006. Les anciens membres du Conseil de Surveillance n'ont perçu aucune rémunération au cours des exercices 2007 et 2006.

Options / Actions

Aucune option de souscription d'actions n'a été attribuée ou acquise par les membres du Conseil de Surveillance. Aucun membre du Conseil de Surveillance de LYCOS Europe N.V. ne détient d'action de la Société.

Haarlem, Pays-Bas
25 janvier 2008

Comité directeur LYCOS Europe N.V.

Christoph Mohn

Approuvé par le Conseil de Surveillance de LYCOS Europe N.V.

Haarlem, Pays-Bas
13 février 2008

Prof. Dr. Jürgen Richter
Dr. Dieter Ulrich Bohnert
Rolf Eberhard Buch
Elías Rodríguez-Viña
Juan Rovira de Ossó
Luis Velo Puig-Durán

autres informations

Actions de type AA et actions de type AB

Les actions de type AA et AB de la Société ont été émises et répertoriées comme actions nominatives. Des droits de vote et de nomination spécifiques sont rattachés à ces actions. Seuls les porteurs d'actions nominatives de type AA et AB peuvent décider des nominations de membres du Comité Directeur et du Conseil de Surveillance ainsi que du Président et du Vice-président du Conseil de Surveillance.

Les actions de type AA sont détenues par LE Holding Corp., société entièrement détenue par Telefónica S.A.

Les actions de type AB sont détenues par Bertelsmann Internet Holding GmbH (24 347 400), Fireball Internet GmbH (14 260 000) et Christoph Mohn Internet Holding GmbH (23 392 600).

Dispositions relatives à l'affectation du bénéfice

L'affectation des bénéfices est réalisée conformément à l'article 18 des statuts. Suivant ces dispositions, le bénéfice de l'exercice constaté dans le compte de résultat est à la libre décision de l'Assemblée Générale des actionnaires de façon non restrictive.

Affectation du résultat de l'exercice 2007

L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires sera amenée à approuver l'affectation du bénéfice 2007 après impôts d'un montant de 40 054 mille euros aux autres réserves / report à nouveau.

Rapport des auditeurs contractuels

Nous nous référons au rapport des auditeurs contractuels tel que présenté à la page suivante.

Rapport des auditeurs contractuels

A l'Assemblée Générale des actionnaires de LYCOS Europe N.V

Rapport des réviseurs

Rapport sur les états financiers

Introduction

Nous avons procédé au contrôle des états financiers relatifs à l'exercice 2007 de LYCOS Europe N.V., Haarlem, Pays-Bas, tels qu'ils sont joints au présent rapport tel que présenté(s) en pages 34 à 82. Les états financiers se composent des comptes consolidés et des comptes annuels de la Société. Les comptes consolidés comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2007, le compte de résultat consolidé, les tableaux de flux de trésorerie consolidés, les tableaux de variation des capitaux propres consolidés à la clôture de l'exercice, ainsi qu'un résumé des méthodes comptables significatives et des autres annexes explicatives. Les états financiers de la Société comprennent le bilan de la Société au 31 décembre 2007, le compte de résultat de la Société ainsi que l'état des variations des capitaux propres pour l'exercice écoulé et les annexes.

Responsabilité de la Direction

Il appartient à la Direction de préparer et de fournir une présentation fidèle des états financiers, au regard d'une part du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, et d'autre part de la Partie 9 du Livre 2 du Code Civil néerlandais, et d'établir le rapport de gestion en conformité avec la Partie 9 du Livre 2 du Code Civil néerlandais. Il appartient à la Direction de concevoir, de mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne approprié concourant à l'établissement d'états financiers fidèles ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, de retenir et appliquer des méthodes comptables appropriées et de déterminer des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Il nous appartient d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes applicables aux Pays-Bas. Ces normes requièrent de notre part de respecter la réglementation relative à l'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures destinées à recueillir des éléments probants quant aux montants et aux informations donnés dans les comptes. Le choix des procédures d'audit à mettre en œuvre, et l'évaluation du risque que les comptes comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, relèvent de notre jugement professionnel. En procédant à cette évaluation, nous avons pris en considération le contrôle interne concourant à l'établissement des états financiers, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne. Un audit comporte par ailleurs l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction ainsi que de la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion sur les comptes consolidés.

Opinion relative aux comptes consolidés

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et de la Partie 9 du Livre 2 du Code Civil néerlandais, réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de LYCOS Europe N.V. au 31 décembre 2007, ainsi que du résultat et des flux de trésorerie pour l'exercice écoulé.

Opinion relative aux comptes annuels

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard de la Partie 9 du Livre 2 du Code Civil néerlandais, réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de LYCOS Europe N.V. au 31 décembre 2007, ainsi que du résultat de l'exercice écoulé.

Vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les règlements

En application de l'obligation légale stipulée à l'article 2:393 al. 5 partie e du Code Civil néerlandais, nous avons, dans les limites de notre compétence, établi que le rapport de gestion de la Direction est conforme aux états financiers, tel que requis à l'article 2:391 al. 4 du Code Civil néerlandais.

Amstelveen, Pays-Bas

25 janvier 2008

KPMG ACCOUNTANTS N.V.

M. Tubbergen RA

information financière trimestrielle (non auditée)

En milliers d'euros (sauf pour les données relatives aux actions)	Premier trimestre 2004	Deuxième trimestre 2004	Troisième trimestre 2004	Quatrième trimestre 2004
Chiffre d'affaires ⁹	23 790	23 856	22 838	33 292
EBITDA ^{9,10}	(9 645)	(11 928)	(7 169)	(5 485)
EBIT ^{9,10}	(13 067)	(15 445)	(10 504)	(11 295)
Déficit net	(11 913)	(14 404)	(9 049)	(10 110)
Déficit net par action de base et diluée en euros	(0,04)	(0,05)	(0,03)	(0,03)

En milliers d'euros (sauf pour les données relatives aux actions)	Premier trimestre 2005 (retraité)	Deuxième trimestre 2005 (retraité)	Troisième trimestre 2005 (retraité)	Quatrième trimestre 2005 (retraité)
Chiffre d'affaires	18 251	20 022	20 044	20 929
EBITDA ¹⁰	(6 194)	(6 264)	410	1 709
EBIT ¹⁰	(8 644)	(8 360)	(1 520)	(166)
Déficit net	(8 069)	(8 390)	(2 046)	(1 730)
Déficit net par action de base et diluée en euros	(0,03)	(0,03)	(0,01)	(0,01)

En milliers d'euros (sauf pour les données relatives aux actions)	Premier trimestre 2006	Deuxième trimestre 2006	Troisième trimestre 2006	Quatrième trimestre 2006
Chiffre d'affaires	18 311	23 273	17 408	23 388
EBITDA ¹⁰	(834)	777	(3 379)	(1 192)
EBIT ¹⁰	(2 336)	(718)	(4 853)	(5 231)
Bénéfice net / (déficit net)	(2 032)	(242)	9 144	(5 166)
Bénéfice net / (déficit net) par action de base et diluée en euros	(0,01)	0,00	0,03	(0,02)

En milliers d'euros (sauf pour les données relatives aux actions)	Premier trimestre 2007	Deuxième trimestre 2007	Troisième trimestre 2007	Quatrième trimestre 2007
Chiffre d'affaires	19 959	21 200	17 224	18 331
EBITDA ¹⁰	(2 320)	(5 272)	(5 290)	(5 273)
EBIT ¹⁰	(3 847)	(25 983)	(6 605)	(7 532)
Bénéfice net / (déficit net)	7 610	41 078	(4 619)	(4 015)
Bénéfice net / (déficit net) par action de base et diluée en euros	0,02	0,13	(0,01)	(0,01)

⁹ Non retraité

¹⁰ L'EBITDA correspond au revenu avant intérêts, impôts, dépréciation, amortissement et perte de valeur, l'EBIT au revenu avant intérêts et impôts.

rapport du conseil de surveillance

Le Comité Directeur de LYCOS Europe N.V. a régulièrement tenu informé le Conseil de Surveillance de la situation et de l'évolution de l'activité de la Société pendant la période allant du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007. La marche des affaires sociales a fait l'objet de discussions sur la base de rapports mensuels incluant des données comparatives relatives au budget, au chiffre d'affaires, à l'évolution du trafic, au développement des marchés régionaux, et aux dépenses de marketing. De plus, les décisions fondamentales de politique générale ainsi que les développements importants liés à l'activité ont fait l'objet de discussions approfondies entre le Comité Directeur et le Conseil de Surveillance au cours de conseils de surveillance conjoints et conférences téléphoniques. Le Conseil de Surveillance a ainsi été à même de s'assurer de la bonne gestion de la Société.

Activités

Les responsabilités du Conseil de Surveillance de LYCOS Europe consistent à contrôler la politique du Comité Directeur de la Société ainsi que les affaires courantes de LYCOS Europe et à assister le Comité Directeur de la Société en lui prodiguant des conseils. En procédant ainsi, le Conseil de Surveillance de LYCOS Europe est guidé par les intérêts de la Société et prend en compte les intérêts prioritaires de ses actionnaires. Le Conseil de Surveillance de LYCOS Europe est responsable de la qualité de son propre fonctionnement. Le Conseil de Surveillance a participé à toutes les résolutions comme le prévoient les statuts de la Société. Nous avons en particulier discuté de l'orientation stratégique de la Société et lui avons prêté notre appui sans réserve. Nous avons également abordé le management interne du risque et les systèmes de contrôle.

Au cours de l'exercice 2007, le Conseil de Surveillance s'est réuni quatre fois en assemblée ordinaire, deux fois en assemblée extraordinaire et a adopté plusieurs résolutions en dehors de ces réunions. Dans le cadre de ses efforts en matière de gouvernance d'entreprise, le Conseil de Surveillance a décidé de se réunir une fois par an sans la présence du Comité Directeur pour discuter du fonctionnement du Conseil de Surveillance et des membres du Comité Directeur. La première réunion afférente s'est tenue en septembre 2007. De plus, le président du conseil de surveillance discute régulièrement avec le Directeur Général sur les développements de l'activité.

Comité d'audit

Au cours de l'exercice 2007, le Conseil de Surveillance a constitué un comité d'audit composée de M. Rovira de Ossó, de M. Buch et de M. Richter. La section relative à la gouvernance d'entreprise, page 23 de ce rapport annuel, précise le but et le fonctionnement de ce comité d'audit. Au cours de l'exercice 2007, le comité d'audit s'est réuni quatre fois. Aucun des membres du Conseil de Surveillance et / ou des membres du comité d'audit n'est désigné comme étant un expert financier selon le sens que l'on donne à ce terme dans le Code de Gouvernance d'Entreprise néerlandais. Le Conseil de Surveillance estime cependant que l'association de l'expertise de chacun de ses membres est suffisante pour qu'il puisse s'acquitter de ses fonctions de contrôle dans les domaines financiers et de l'audit.

Comité de rémunération

Au cours de l'exercice 2007, le Conseil de Surveillance a également constitué un comité de rémunération présidé par M. Bohnert et composé de M. Rovira de Ossó et de M. Richter. La section relative à la gouvernance d'entreprise, page 23 de ce rapport annuel, précise le but et le fonctionnement de ce comité de rémunération. Le comité des rémunérations s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2007.

Rémunération des membres du Comité Directeur

En 2007, et conformément aux règles en vigueur édictées par ses soins, le Conseil de Surveillance a décidé d'octroyer un bonus à notre Président Directeur Général, M. Mohn, au titre de l'exercice fiscal 2006. Ce bonus était basé sur des critères de performance déterminés antérieurement. De plus, au 1^{er} janvier 2007, l'ensemble des rémunérations de M. Mohn a progressé de 2,0 pour cent, conformément à la politique générale de la Société, et afin de compenser l'inflation. Pour avoir une vision d'ensemble de la rémunération de M. Mohn au cours de l'exercice 2007, et des critères de performance que nous appliquons, se reporter à la page 80 de ce rapport annuel

La part variable de sa rémunération ne peut excéder 36 pour cent de son salaire annuel fixe, ou représenter plus de 27 pour cent de sa rémunération globale. Ce ratio a été choisi pour constituer un montant raisonnablement élevé et constitue une incitation relativement importante à l'atteinte des objectifs planifiés à court terme en terme d'activité. Pour l'exercice fiscal 2006, le bonus représentait 13 pour cent du salaire de base, ou 10 pour cent de la rémunération globale annuelle. Le paiement de la prime est subordonné à l'atteinte d'objectifs financiers (résultat courant avant intérêts et impôts par rapport au business plan) et stratégiques (développement des parts de marché). Ces critères de performance ont été définis en fonction des principales problématiques liées à notre activité, c'est à dire l'atteinte de la rentabilité dans un futur proche, et l'acquisition de parts de marché dans le but d'augmenter le chiffre d'affaires à court terme et d'assurer la croissance sur le moyen terme. En complément du salaire et des bonus mentionnés plus haut, la Société prend en charge le plan de retraite de M. Mohn ainsi qu'une assurance accident. Le plan de retraite est basé sur celui de Bertelsmann, en date du 1^{er} juillet 1986. Les droits acquis pour chaque année travaillée par M. Mohn, s'élèvent à 0,8 pour cent de son revenu, dans la limite de 20 pour cent de la moyenne de sa rémunération perçue au titre des trois dernières années précédant sa retraite. Ses années d'ancienneté chez Bertelsmann (du 1^{er} mai 1992 au 31 juillet 1994, et du 1^{er} novembre 1996 au 30 avril 1997) sont prises en compte pour le calcul de la retraite. Des provisions pour indemnités de départ à la retraite sont enregistrées en conséquence. Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2007, le montant de ces provisions s'élevait à 0,1 million d'euros.

Le contrat de travail de M. Mohn avec LYCOS Europe GmbH, conforme aux lois allemandes, prévoit, pour chacune des parties, une période de préavis de 3 mois.

De plus, le Conseil de Surveillance, assisté de son comité de rémunération, a proposé une politique de rémunération des membres de notre Comité Directeur pour les années 2005 et suivantes, qui a été adoptée en 2005, au cours de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires. La politique de rémunération disponible sur le portail d'information de la Société.

Les états financiers publiés dans le présent rapport annuel ont été établis par le Comité Directeur et audités par KPMG Accountants N.V. qui les a certifiés sans réserves ni obligations. Le Conseil de Surveillance a approuvé le rapport annuel et les états financiers. Les états financiers seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de la réunion générale annuelle des actionnaires. Nous recommandons à nos actionnaires d'opter les états financiers.

Nous souhaitons à l'ensemble du personnel ainsi qu'au Comité Directeur de LYCOS Europe N.V. le meilleur succès pour l'exercice social à venir.

Haarlem, Pays-Bas
13 février 2008

Prof. Dr. Jürgen Richter
Président du Conseil de Surveillance

conseil de surveillance (au cours de l'exercice 2007)

Prof. Dr. Jürgen Richter (1941, nationalité allemande)

- Président du Conseil de Surveillance sur l'ensemble de l'exercice se terminant le 31/12/07
- Président de DELTA entertainment Inc. Los Angeles, Cal. jusqu'au 30 juin 2007
- Membre du Conseil consultatif de Koelnmesse GmbH, Cologne
- Membre du Conseil de Surveillance depuis le 30 novembre 2001, fin du mandat en 2010

Dr. Dieter Ulrich Bohnert (1948, nationalité allemande)

- Membre du Conseil de Surveillance sur l'ensemble de l'exercice se terminant le 31 décembre 2007
- « Senior Partner » Heuking Kühn Lüer Wojtek
- Membre du Conseil de Surveillance de APO Data-Service GmbH
- Membre du Conseil de Surveillance Schneider Electric GmbH
- Membre du Conseil de Surveillance depuis le 30 novembre 2001, fin du mandat en 2010

Rolf Eberhard Buch (1965, nationalité allemande)

- Membre du Conseil de Surveillance sur l'ensemble de l'exercice se terminant le 31 décembre 2007
- « Chairman of the Executive Board » d'arvato services, « Member of the Board of Directors » d'arvato AG, et « directorships » des filiales d'arvato
- Membre du Conseil de Surveillance depuis le 22 mai 2003, fin du mandat en 2007

Elías Rodríguez-Vina (1960, nationalité espagnole)

- Membre du Conseil de Surveillance sur l'ensemble de l'exercice se terminant le 31 décembre 2007
- « Chairman of the Management Board and Chief Executive Officer » of Endemol N.V. jusqu'en juillet 2007
- Membre du Conseil de Surveillance depuis le 24 mai 2006, fin du mandat en 2010

Juan Rovira de Ossó (1955, nationalité espagnole)

- Membre du Conseil de Surveillance sur l'ensemble de l'exercice se terminant le 31 décembre 2007
- Deputy General Manager de Telefónica S.A.
- Membre du « Board » de Geonet Territorial, S.A.
- Membre du « Board of Directors » de Azeler Automoción S.A.
- « Managing Director » de Terra LYCOS Holding, B.V.
- Membre du Conseil de Surveillance depuis le 30 novembre 2001, fin du mandat en 2010

Luis Velo Puig-Durán (1960, nationalité espagnole)

- Membre du Conseil de Surveillance sur l'ensemble de l'exercice se terminant le 31 décembre 2007
- « Executive Vice President » de Media Projects de Telefónica de España S.A.U.
- « Member of the Steering Committee » de Telefónica de España SAU
- Membre du Conseil de Surveillance depuis le 18 mai 2004, fin du mandat en 2008

calendrier financier

29 avril 2008	Rapport intérimaire pour le premier trimestre de 2008
29 mai 2008	Assemblée Générale annuelle des actionnaires / Amsterdam, Pays-Bas
4 août 2008	Rapport intérimaire pour le premier semestre de 2008
28 octobre 2008	Rapport intérimaire pour les trois premiers trimestres 2008



mention d'impression

Concept & Production

LYCOS Europe, Corporate Communications

Information financiers

LYCOS Europe, Corporate Controlling

Design

Bloomoon Communication & Design

www.bloomoon.de

Photography

LYCOS Europe, Getty Images



LYCOS Europe N.V.

Richard Holkade 36
2033 PZ Haarlem
Pays-Bas

Relations investisseurs

Tél : +49 (0)52 41 / 80 7 10 00

Fax : +49 (0)52 41 / 80 67 10 50

E-mail : investor.relations@lycos-europe.com

Web : www.lycos-europe.com

Le rapport annuel de la période pour l'exercice
clos au 31 décembre 2007 est également
disponible en anglais et en allemand.

En cas de doute, la version anglaise fait foi.